



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS (R.P.Q.S.) Année 2025

Rédaction du rapport assurée par le service Gestion des déchets, sous la direction de Madame Alice BECKERT, Directrice Générale Adjoint – Pôle environnement.

Rapport présenté par Monsieur Vincent ALLEVARD, 1^{er} Vice Président délégué aux politiques contractuelles et fonds européens ; à la gestion des déchets et au centre aqualudique, en Conseil communautaire le 7 juillet 2026.

*Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et aux articles L.1411-13, L.2313-1, L. 2224-5 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales
A la disposition du public de DLVAgglo et des collectivités adhérentes*

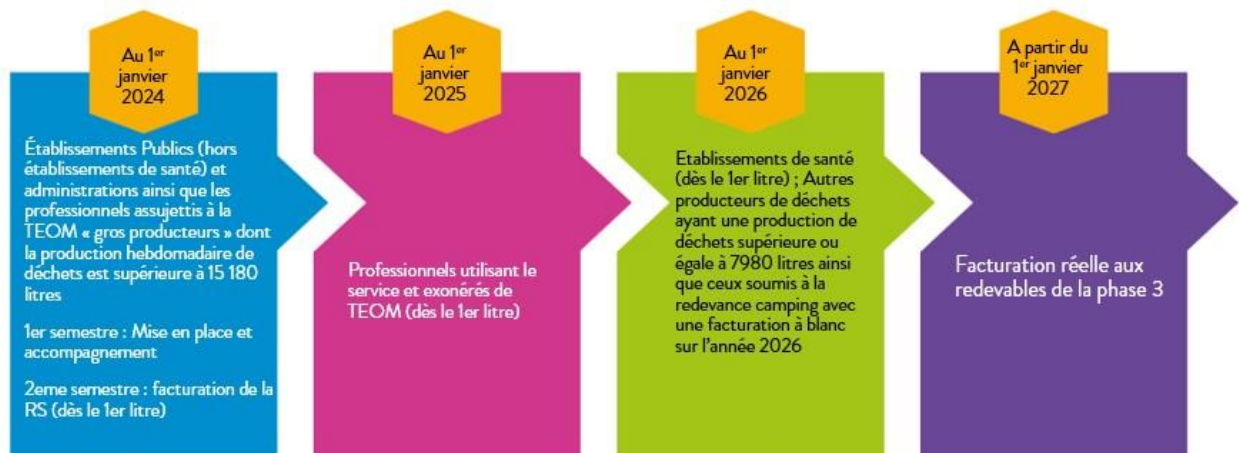
LE TERRITOIRE	3
- Présentation générale - A retenir de 2025 - La gestion des déchets sur le territoire communautaire - L'organisation du service gestion des déchets - Les missions du service gestion des déchets	4 4 6 7 8
LA PREVENTION	11
Bilan annuel prévention – PLPDMA 2025	13
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS	27
- Ordures ménagères résiduelles - Tri sélectif - Encombrants en porte à porte et textiles	28 36 41
LES DECHETERIES	43
- Focus 2025 - Le contrôle d'accès - Les zones de réemploi - Présentation - Les tonnages collectés en déchèterie - Les coûts des déchèteries - Les déchets verts	44 45 49 51 54 55 59
VALORISATION DE LA TAILLE DE VEGETAUX	60
- Broyage des végétaux sur les aire - Mise à disposition des communes du broyeur itinérant	61 63
BILAN FINANCIER	66
- Le coût du service Gestion des Déchets - RECETTES - Le coût du service Gestion des Déchets - DEPENSES - Le coût du service Gestion des Déchets pour 2025	67 71 73
GLOSSAIRE	74
ANNEXES	76

LE TERRITOIRE

La communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) a été créée au 1er janvier 2013 suite à la fusion des trois communautés de communes existantes (CCLDV, ILO et SUD 04) associées aux communes de Riez et Roumoules.

A RETENIR DE 2025

- Mise en place du **2nd volet de la Redevance Spéciale** approuvé en Conseil Communautaire du 14 novembre 2023 :



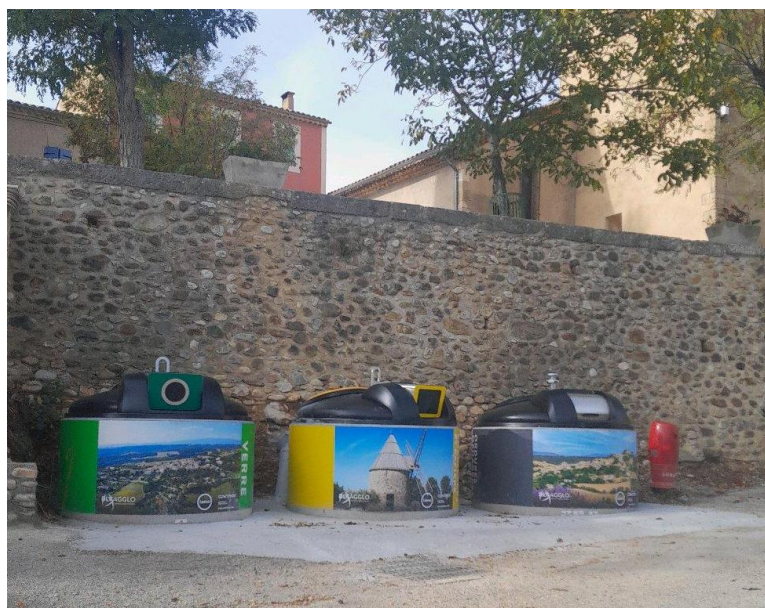
- Fin de l'étude préalable pour l'instauration de la **Tarification Incitative (TI)** et approbation de la mise en œuvre de la tarification incitative le 8 avril 2025 et du passage en **tout Point d'Apport Volontaire (PAV)** sur tout le territoire.
- Passage en point « **tous flux / tout Point d'Apport Volontaire** »

DÉPLOIEMENT 2024-2027 :
PASSAGE EN TOUT PAV
SUR LE TERRITOIRE DE DLVAGGLO



- **2025 :**

- **86** Réunions de travail avec les **14** communes concernées (entre 3 et 9 par commune),
- De nombreuses visites de terrain (dont à minima 1 avec essai camion) sur chacune des communes,
- **12** présentations en conseil municipal pour présenter le fonctionnement du SPGD et le passage en tout PAV,
- **10** réunions publiques animées au sein des communes,
- Plus de **2000** flyers distribués par le service, dans les boîtes aux lettres des usagers lors des **9** campagnes de boitage,
- **61** nouveaux points de tri sélectif créés,
- Plus de **200** colonnes déployées,
- **821** conteneurs regroupés sur les nouveaux points.



1^{ères} colonnes serigraphiées - Puimichel

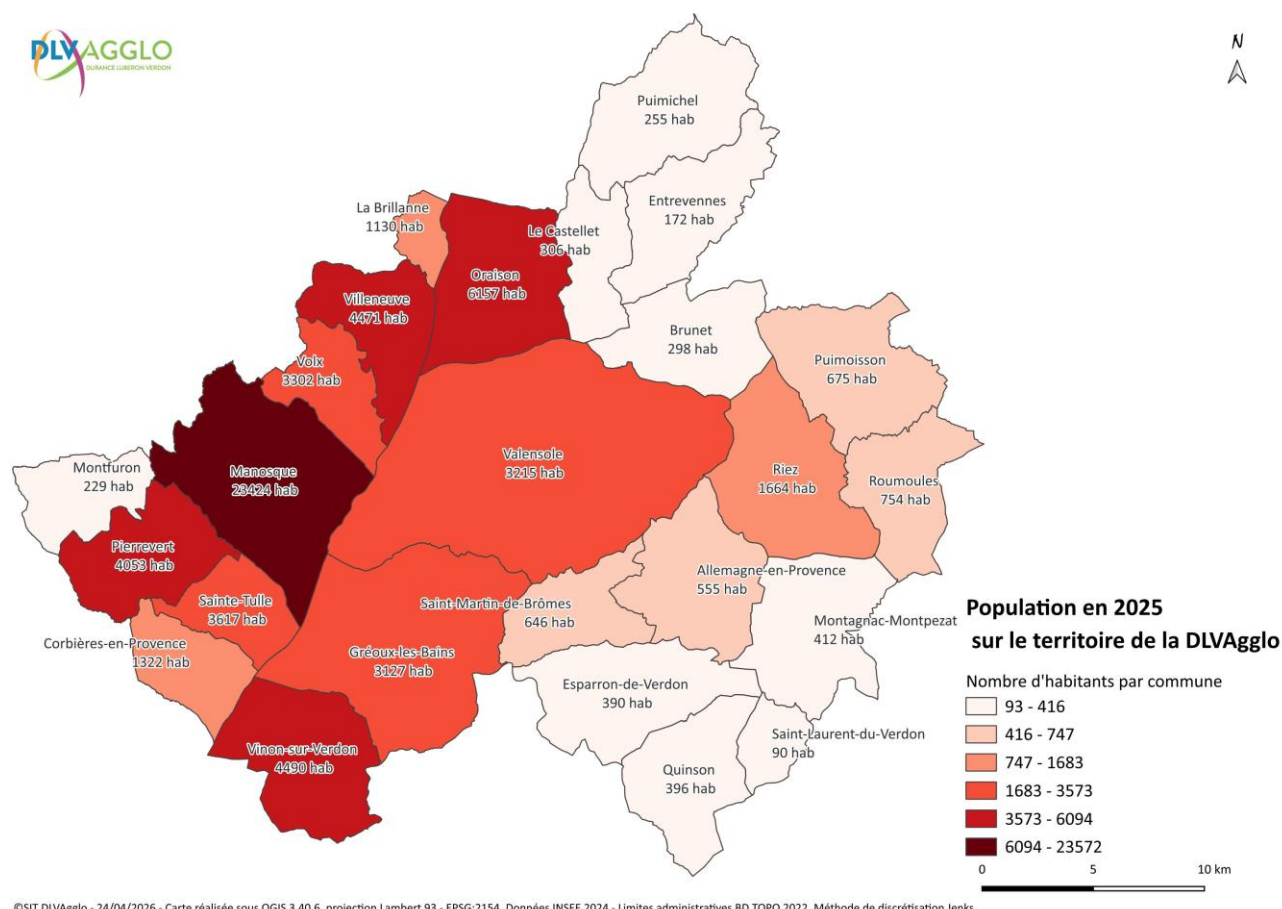
- Réalisation de **caractérisations** des OMR par l'organisme CITEO.
- Mise en place de la gestion des **déchets verts par valorisation écologique locale**.
- Déploiement de 2 nouvelles zones de réemploi dans les déchèteries du territoire suite aux résultats concluants des zones installées à Oraison, Villeneuve, Gréoux les Bains, Vinon-sur-Verdon et Valensole :
 - Roumoules,
 - Quinson.
- Installation de **9 composteurs partagés**, mise à disposition de **342 composteurs individuels** et **10 lombricomposteurs**.
- Travaux de sécurisation sur les **déchèteries**.
- Prévention et sensibilisation :
 - 36 établissements scolaires ont sollicité une intervention
 - 143 interventions réalisées
 - 3100 élèves sensibilisés
 - 15 actions à destination des usagers du service
 - 15 stands tenus lors d'événements (ramassages de déchets, forums des associations, manifestations locales)
- Uniformisation des horaires d'ouverture et fermeture des déchèteries du territoire.

LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

En 2025, les 25 communes qui composent DLVAgglo sont concernées par la gestion des déchets.

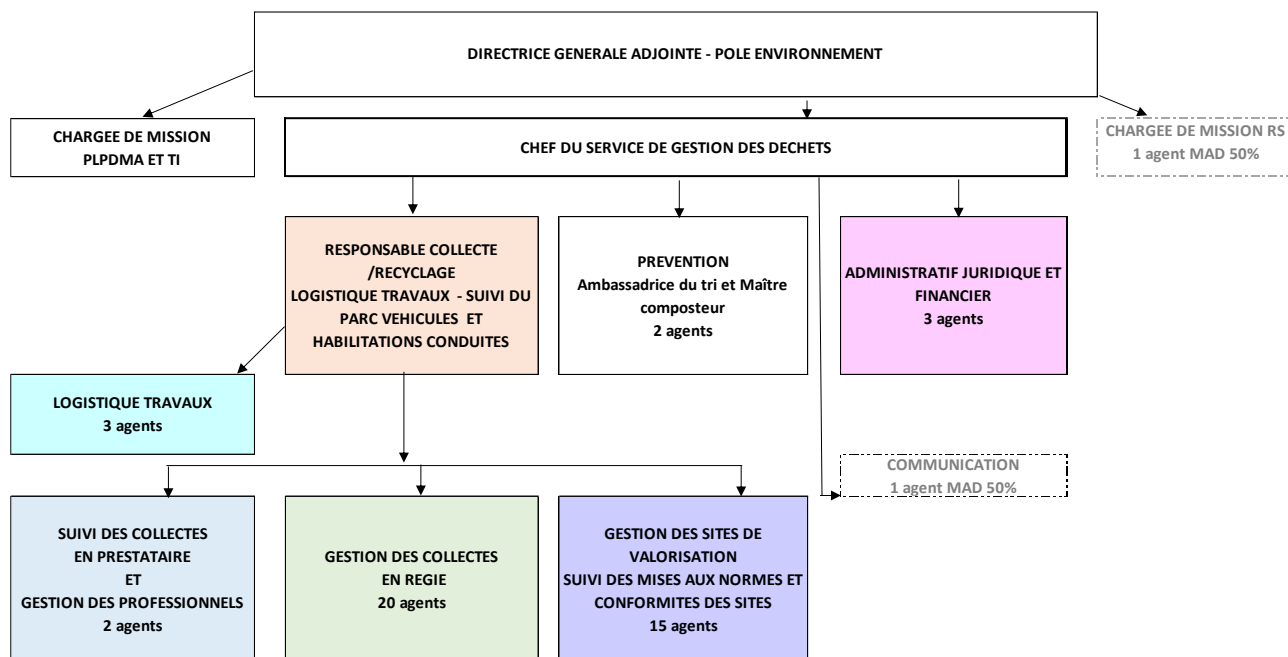
La communauté d'agglomération couvre 880 km², avec une population de **65 150 habitants**.

Afin d'harmoniser et de comparer les données DLVAgglo avec les données départementales, régionales et nationales, il a été choisi d'utiliser la population totale de chaque commune, source choisie par l'ADEME et SINOE (Information Observation et Environnement) pour ces statistiques (date de référence : 1^{er} janvier 2022).



L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS

Au 1^{er} janvier 2025



Le service est composé de **49 agents** et **2 agents mis à disposition à 50%**.



Séminaire Service Gestion des Déchets – Jeudi 3 avril 2025 à Esparron de Verdon

LES MISSIONS DU SERVICE GESTION DES DECHETS



Pôle Technique DLVAgglo –Zone Saint Maurice 04100 MANOSQUE

Le service assure les missions de collecte, de traitement et de valorisation des déchets des ménages des communes de DLVAgglo. Il fait partie du Pôle Environnement, installé au 1059 Zone Saint Maurice à côté du Pôle Technique de la ville de Manosque.

En 2025, des combrières équipées de panneaux photovoltaïques ont été installées sur le parking du Pôle Technique.

2000 m² de panneaux sont reliés à un onduleur qui permet de transformer et restituer 1500 KW CRET, soit une production de 2,25 GWh par an.

Les missions du service impliquent notamment :

- La prévention ;
- Les collectes quotidiennes des déchets ménagers et valorisables ;
- La gestion des contenants associés ;
- Le traitement et la valorisation de ces flux ;
- La gestion des déchèteries du territoire ;

Suite à la sortie du SYDEVOM 04 le 1^{er} septembre 2024, l'année 2025 est la 1^{ère} année en gestion DLVAgglo sur l'intégralité du territoire.



Situation des communes de DLVAgglo

Organisation au 1^{er} janvier 2025



Collecte des déchets sur le territoire DLVAgglo



Déchetteries

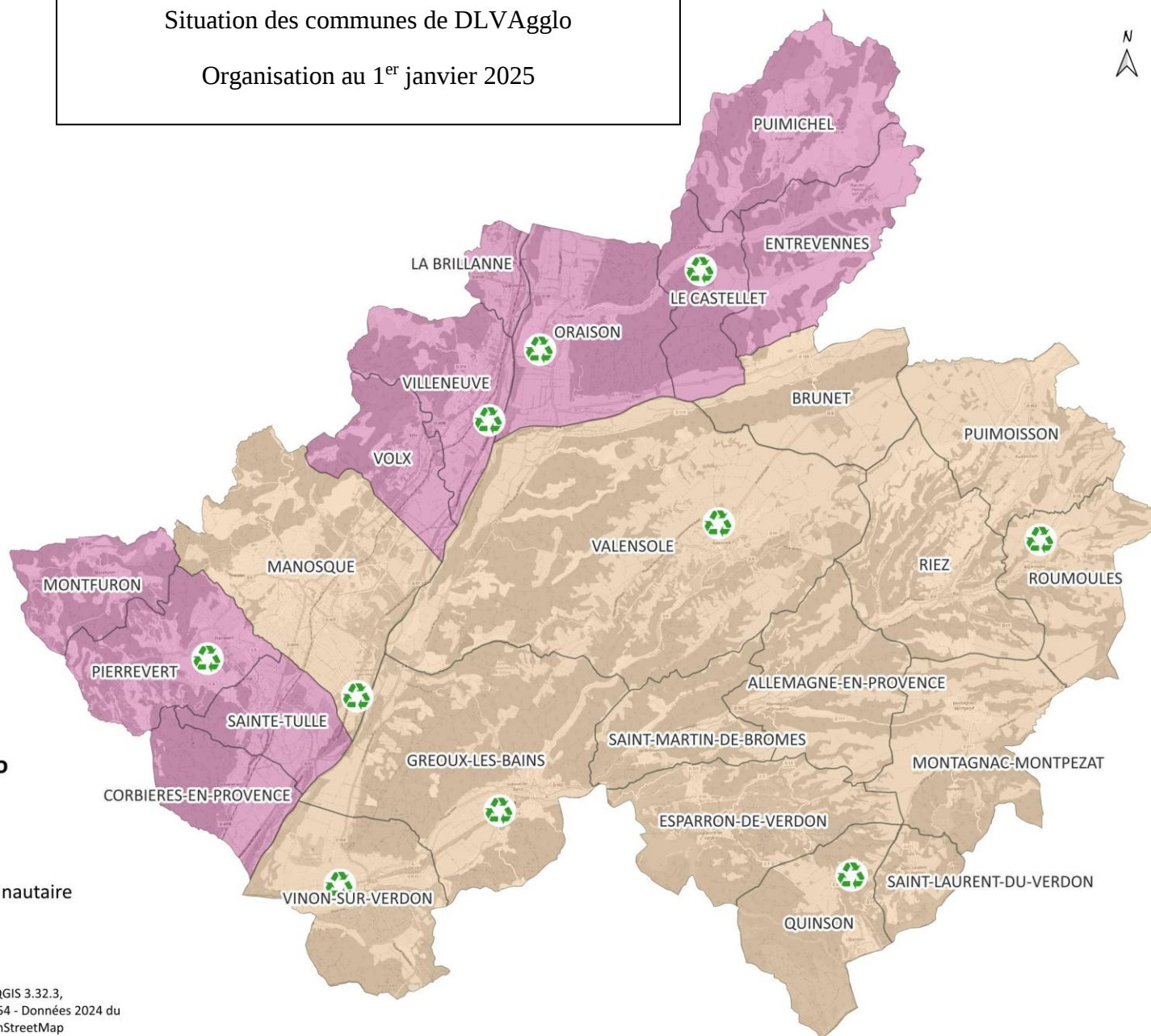


Collecte en Prestataire



Collecte en Régie Communautaire

0 5 km



GESTION DES COMPETENCES : REGIE ET PRESTATAIRES

SERVICES	Allemagne en Provence – Brunet – Esparron de Verdon – Gréoux les Bains – Manosque – Montagnac Montpezat – Puimoisson – Quinson – Riez – Roumoules – Saint Laurent du Verdon – St Martin de Brômes – Valensole – Vinon-sur-Verdon	La Brillanne – Le Castellet – Corbières – Entrevennes – Montfuron – Oraison – Pierrevet – Puimichel – Sainte Tulle – Villeneuve – Volx
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	PRESTATAIRE	REGIE*
COLLECTE DES CARTONS	PRESTATAIRE** / REGIE	REGIE
COLLECTE DES ENCOMBRANTS	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
COLLECTE DES EMBALLAGES/PAPIER	PRESTATAIRE	REGIE
COLLECTE DU VERRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
COLLECTE DES TEXTILES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
ENFOUISSEMENT DES OM	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
TRAITEMENT TRI SELECTIF	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
GARDIENNAGE DECHETERIES	PRESTATAIRE**/REGIE***	REGIE***
MAD MATERIEL EN DECHETERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
ROTATION DES BENNES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
TRAITEMENT DES DECHETS DE DECHETERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE

*** Sauf Montfuron**
Collecte en régie
communale jusqu'au 1/10/25

**** Sauf Manosque**

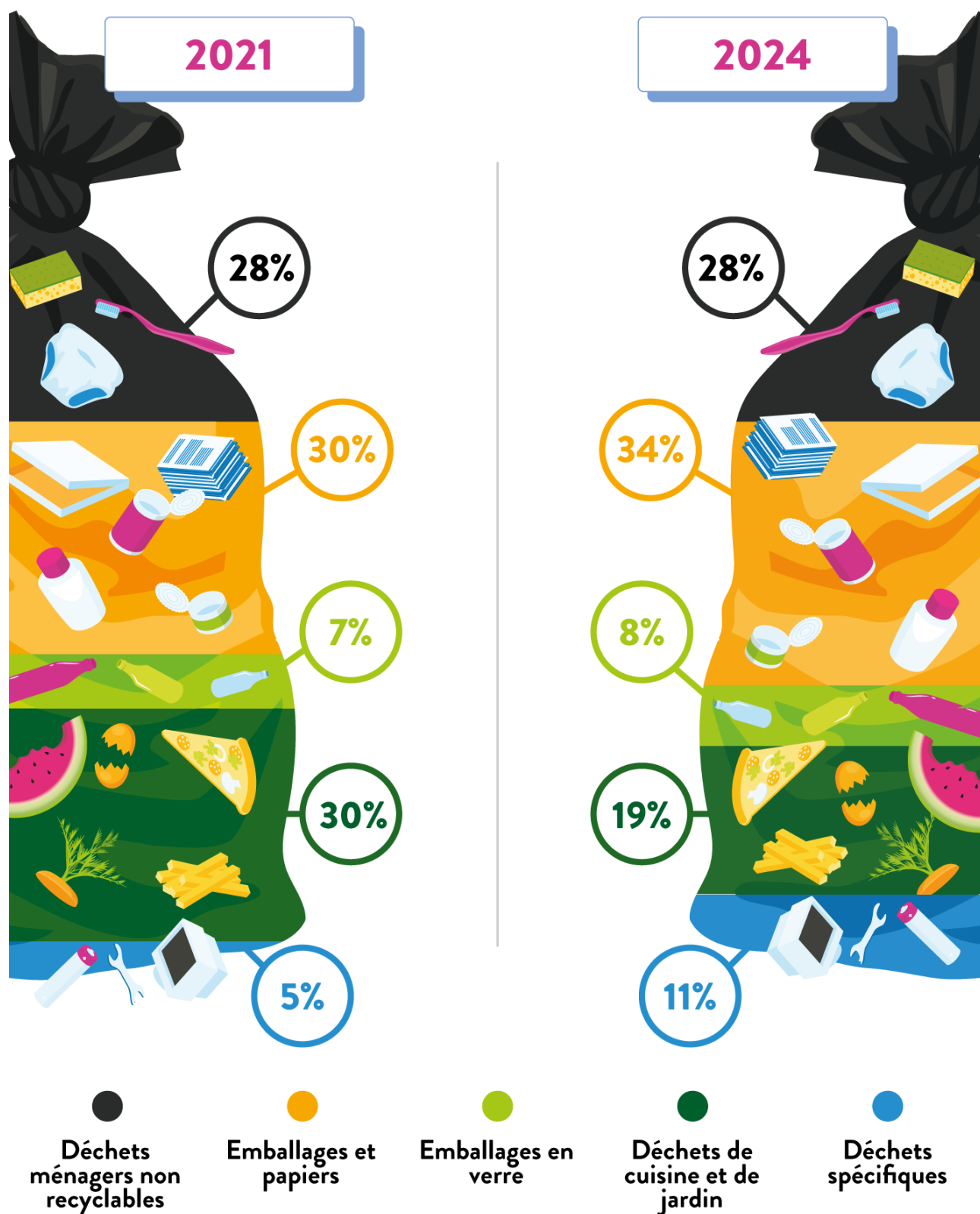
*****Sauf Déchèterie du Castellet**
Gardiennage en régie communale

PRÉVENTION

Les caractérisations réalisées en 2024 ont mis en évidence le contenu type des déchets recensés dans les conteneurs à ordures ménagères résiduelles.

Les résultats de la caractérisation présentent toujours des résultats avec **72% du contenu des ordures ménagères résiduelles qui devraient être triés, recyclés et valorisés.**

Cette nouvelle caractérisation révèle la part réelle qu'occupent les déchets ultimes dans nos poubelles et la marge de manœuvre qui s'offre à chaque foyer pour augmenter ses performances de tri.



Ces nouvelles caractérisations ont été réalisées en novembre 2024. Elles laissent apparaître une baisse de la présence des biodéchets dans les sacs à ordures ménagères.

LA PREVENTION

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été adopté le 7 juillet 2024 en conseil communautaire.

Rappel de la mise en place :

- Conseil communautaire du 23 février 2021 : Engagement de la mise en œuvre d'un PLPDMA,
- Conseil communautaire du 21 septembre 2021 : Création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA,
- Conseil communautaire du 28 février 2023 : Création d'un emploi de chargé de mission pour la construction, animation et le suivi du PLPDMA et mise en place de la tarification incitative,
- Conseil communautaire du 26 avril 2023 : Convention DLVAGGLO / France Nature Environnement 04 (FNE) et approbation du plan d'actions 2023 au conseil communautaire du 13 juin 2023,
- Conseil Communautaire du 16 mai 2023 : Demande de subvention à la région sud pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA,
- Septembre 2023 : Recrutement d'un agent chargé de la construction, animation et le suivi du PLPDMA et mise en place de la tarification incitative.
- Mise en ligne pour la consultation publique du au
- Voté par le conseil Communautaire le 4 juillet 2024.

7 axes et 55 actions :

89 % des actions prévues en 2025 ont été lancées et/ou réalisées,



Esparron de Verdon

Bilan annuel prévention – PLPDMA 2025 global

Les faits marquants de l'année :

- Un état des lieux du territoire finalisé (caractérisations et enquête interne, diagnostic des déchets abandonnés) et des actions d'eco-exemplarité renforcées (lancement du portail des communes, visites du centre de tri et escape game) ;
- De nombreuses opérations de sensibilisation ;
- La fin de l'étude de faisabilité sur la Tarification Incitative et la mise en œuvre des premières étapes associées ;
- Le projet « Eco-défis des commerçants et artisans ».

Les indicateurs généraux :



89 % des actions lancées et/ou réalisées :

- 45 actions prévues :
 - 15 actions réalisées à 100%
 - 14 actions réalisées au-delà de 50%
 - 3 actions commencées
 - 11 actions retardées

■ 4 actions réalisées non prévues

Indicateurs	Cible 2025	Réel 2025	Résultats 2025
% d'avancement du PLPDMA	30%	21%	63%
Effectif de l'équipe projet du programme (ETP)	8	5.5	
Rapport du budget consacré à la prévention (par rapport au budget du SPGD)	3%	1%	
Ratio d'OMA en kg/habitant/an	374	404	
Ratio de DMA en kg/habitant/an	804	718	

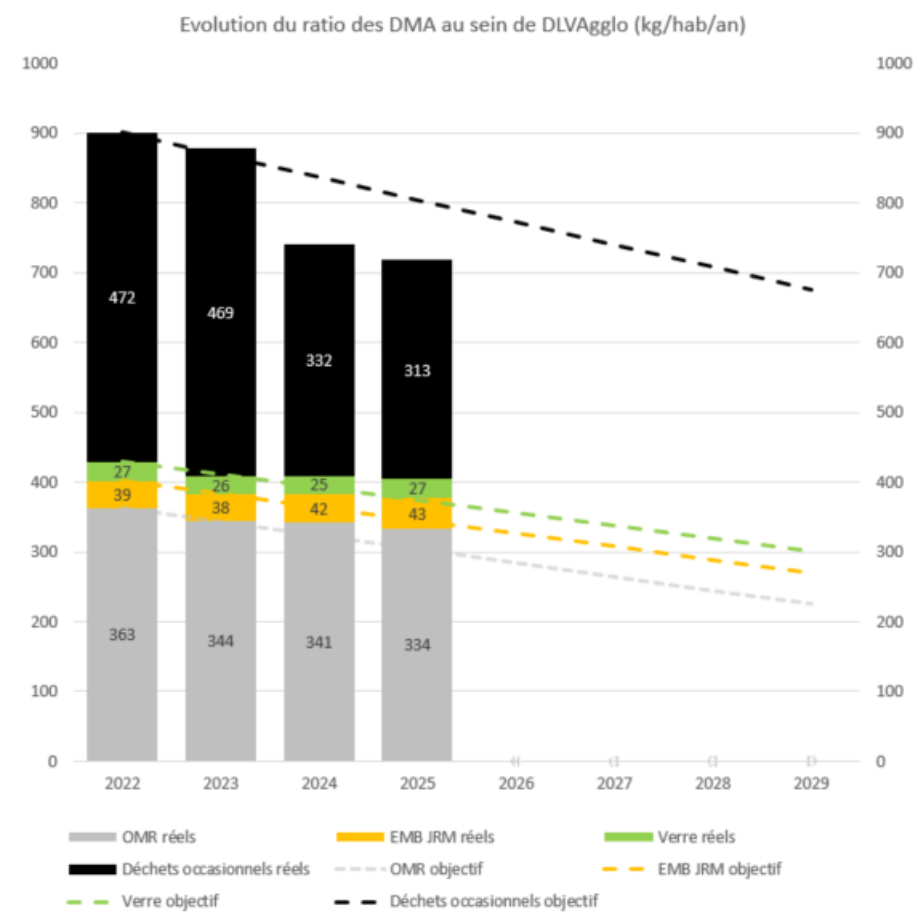
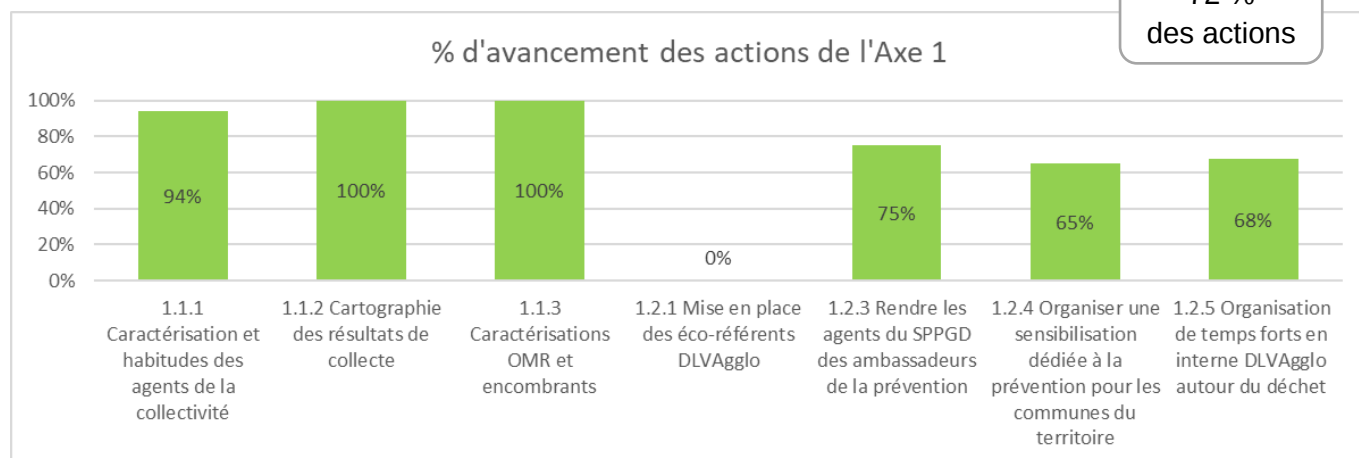


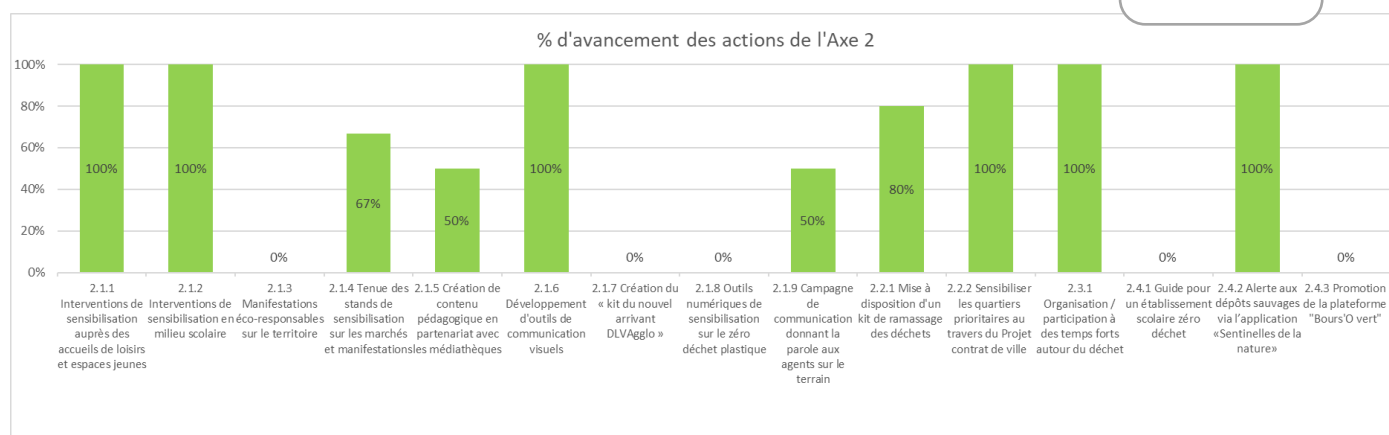
Figure 1 - - Evolution du ratio des DMA depuis la mise en place du PLPDMA

Bilan par axe

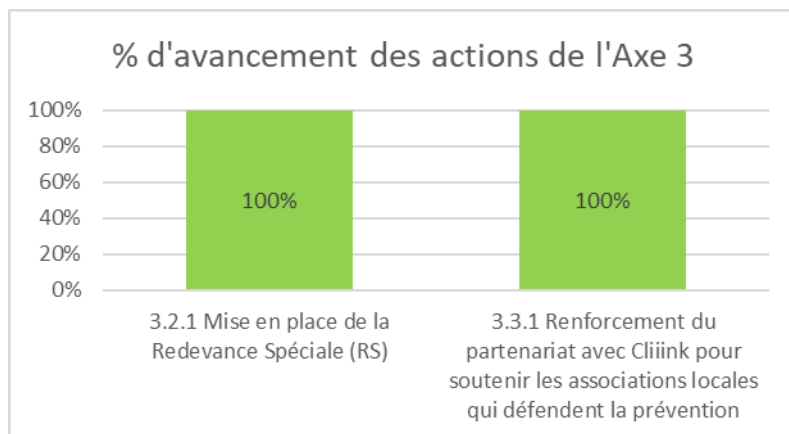
Axe 1/ Etre exemplaire en matière de prévention des déchets



Axe 2/ Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts

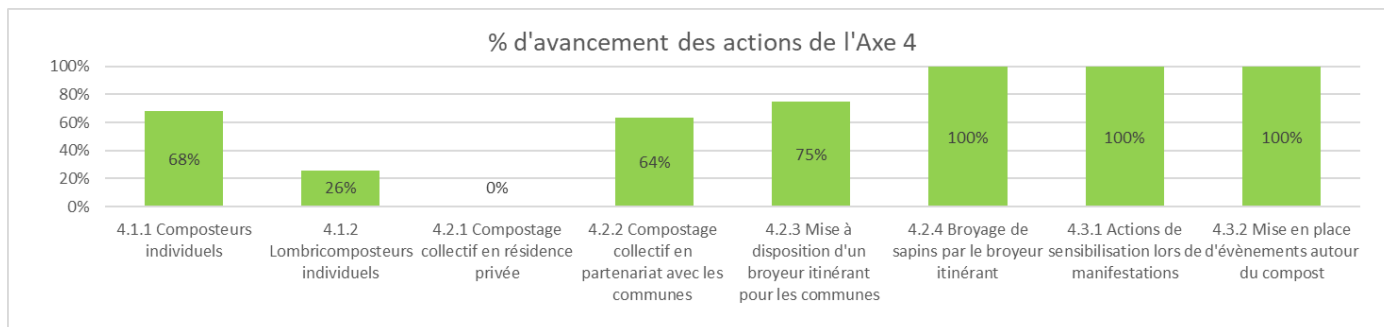


Axe 3/ Utiliser les instruments économiques



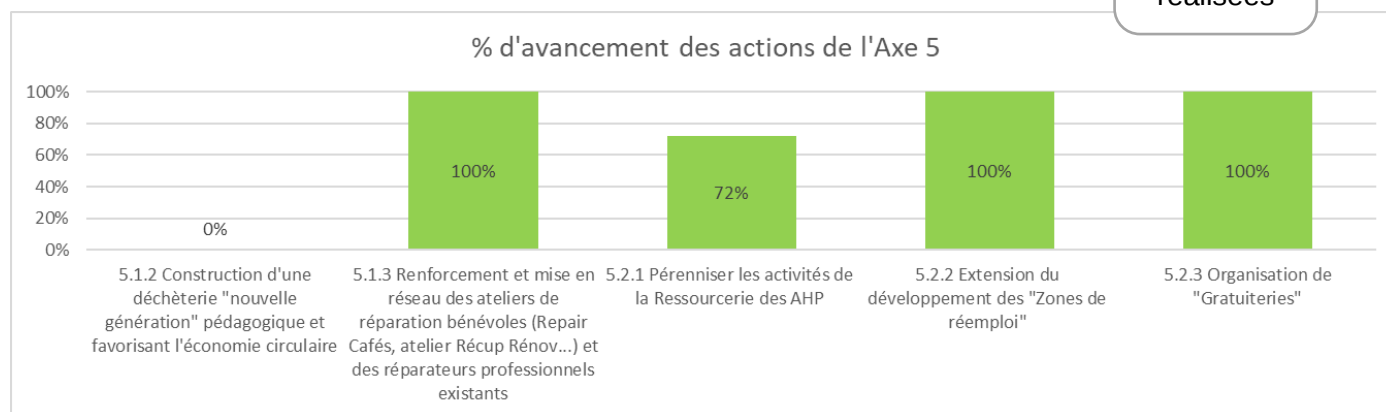
Axe 4/ Organiser la gestion de proximité des bio déchets

**67 %
des actions
réalisées**



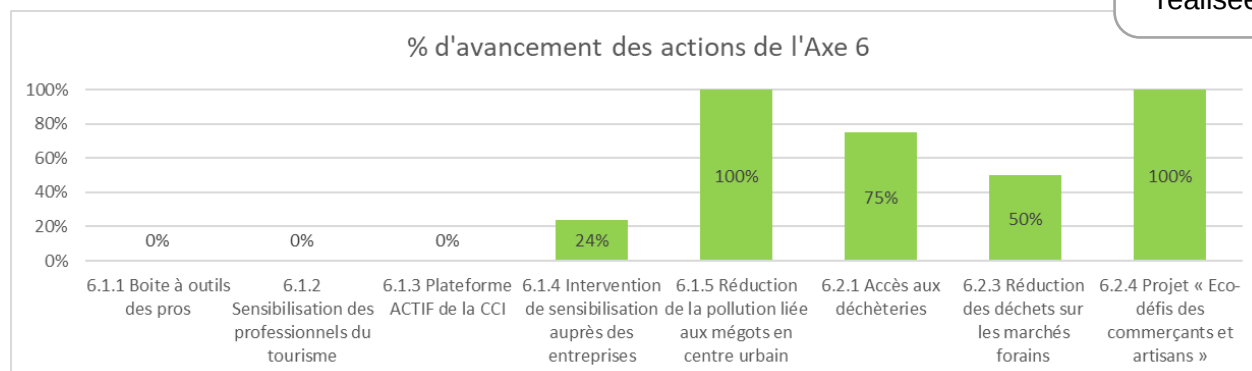
Axe 5/ Augmenter la durée de vie des produits

**74 %
des actions
réalisées**

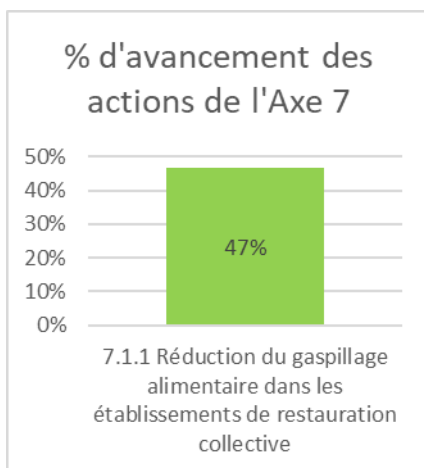


Axe 6/ Réduire les déchets des entreprises

**50 %
des actions
réalisées**



Axe 7/ Favoriser la consommation responsable



47 %
des actions
réalisées

LES ACTIONS DE PREVENTION INSCRITES AU PLPDMA

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des déchets, DLVAgglo poursuit ses actions de prévention et de sensibilisation afin de réduire la production de déchets et d'améliorer les pratiques de tri sur son territoire.

Ces missions ont été assurées en 2025 par une ambassadrice du tri, mobilisée sur l'ensemble des actions présentées ci-dessous.

Interventions en milieu scolaire

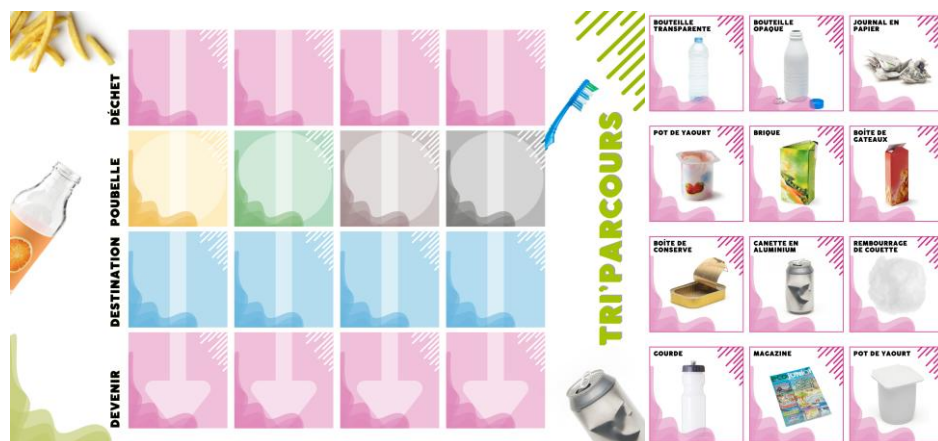
Les actions menées auprès des établissements scolaires constituent un levier majeur de sensibilisation.

- 36 établissements scolaires ont sollicité une intervention
- 143 interventions réalisées
- 3100 élèves sensibilisés

Ces interventions ont permis d'aborder différentes thématiques : les consignes de tri appliquées sur le territoire, la réduction des déchets, le parcours des déchets recyclables et non recyclables, ainsi que les gestes du quotidien favorisant une meilleure gestion des déchets à la maison.

Par ailleurs, une évolution des contenus pédagogiques a été engagée :

- Développement de séquences adaptées aux élèves de petite section (PS) à grande section (GS) et de CP à CM2,
- Passage d'une séance unique à une approche en plusieurs temps, permettant un meilleur ancrage des connaissances et un approfondissement des thématiques.



Jeu du « tri'parcours » développé dans le cadre de la mise en place des nouvelles séquences pédagogiques

Interventions auprès des usagers du SPPGD

Les actions de sensibilisation ont également été déployées auprès du grand public et des usagers du service :

- 2 interventions auprès des **accueils de loisirs** et **espaces jeunes** (actions prévues dans le cadre du PLPDMA en 2025 avec la création d'outils pédagogiques adaptés),
- 3 rencontres avec des **professionnels**,
- 10 actions de sensibilisation (**escape game**, animations sur la gestion des déchets),
- 15 **stands** tenus lors d'événements (ramassages de déchets, forums des associations, manifestations locales).

Ces actions ont permis d'atteindre un public varié et de renforcer la visibilité des enjeux liés à la gestion des déchets sur le territoire.



Stand de sensibilisation sur la gestion des déchets

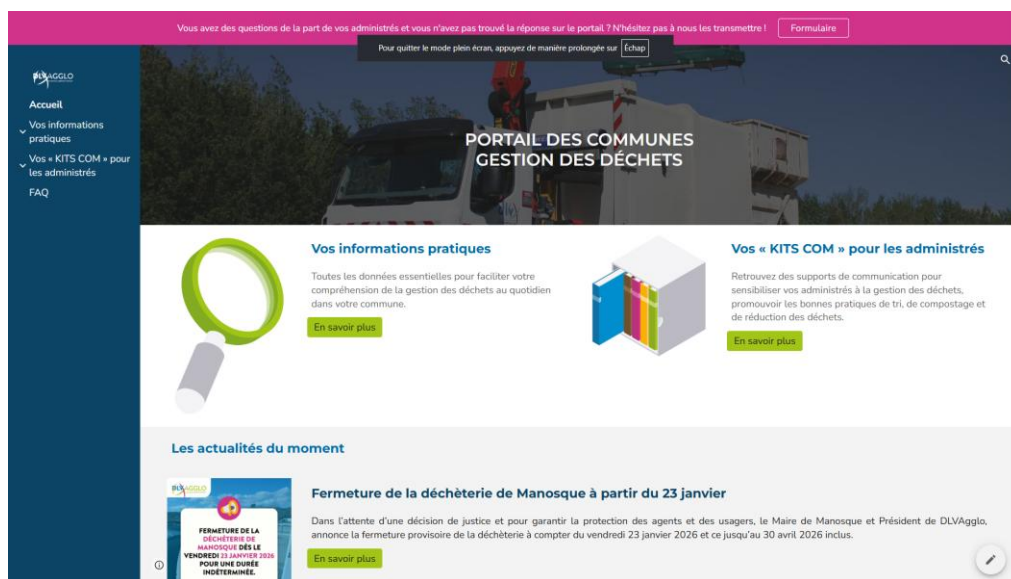
Actions en interne – exemplarité de la collectivité

DLVAgglo a poursuivi une démarche d'exemplarité en matière de gestion des déchets au sein de ses services.

Outils à destination des communes :

Mise en place d'un « portail des Communes » sur la gestion des déchets dédié aux communes, incluant :

- Des kits de communication,
- Des newsletters d'information proposées tout au long de l'année.

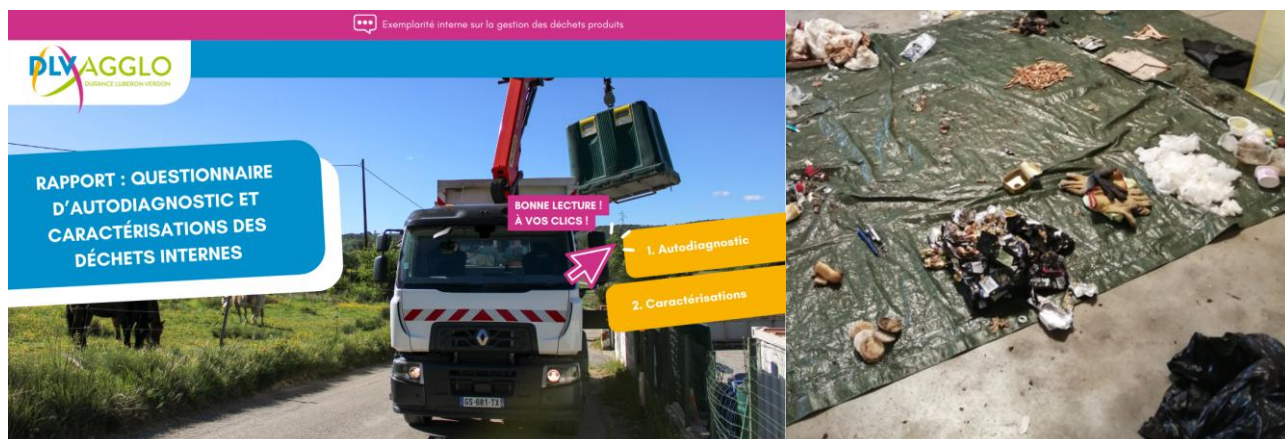


Portail sur la gestion des déchets à destination des communes

Démarche d'amélioration interne :

Plusieurs actions structurantes ont été menées :

- **Caractérisation des déchets produits par les agents** → identification des déchets présents dans les corbeilles et sacs d'ordures ménagères,
- **Autodiagnostic** des services → analyse des habitudes de tri des agents et identification des axes d'amélioration,
- Réalisation d'un compte rendu global → état des lieux de la gestion des déchets en interne,
- Préparation d'un **kit éco-agent** (déploiement 2026) → outils pratiques pour accompagner les agents dans l'amélioration de leurs pratiques.



Rapport sur l'exemplarité interne DLVAgglo

Caractérisation des déchets produits par les agents

Outils de communication et supports pédagogiques

Afin de renforcer l'impact des actions de sensibilisation, plusieurs outils ont été développés ou poursuivis :

- **Escape game** pédagogique favorisant l'apprentissage ludique : conçu en 2024, testé et déployé en 2025 auprès du public adulte,
- Développement de contenus pédagogiques **scolaires** : structuration de parcours éducatifs adaptés par tranche d'âge,
- Création d'un **livre** pour enfants : sensibilisation au tri des déchets à travers un support ludique. Edition prévue en 2026.
- Conception de nouveaux **sacs de tri** : création de visuels repensés pour améliorer la compréhension des consignes de tri auprès des usagers.



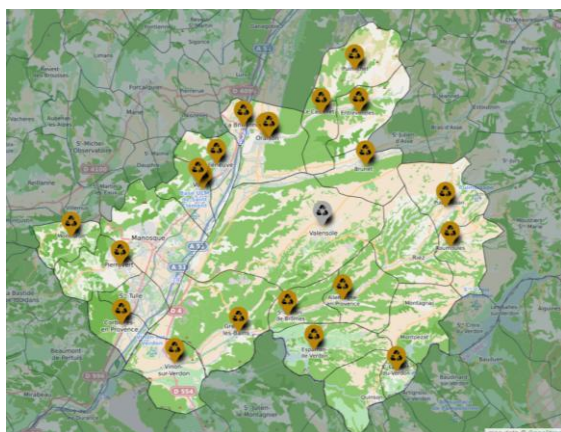
A disposition dans tous les accueils des communes DLVAGGLO

LES ACTIONS AUTOUR DU COMPOSTAGE INSCRITES AU PLPDMA

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des déchets, DLVAgglo poursuit ses actions de prévention et de sensibilisation afin de réduire la production de déchets et d'améliorer les pratiques de tri sur son territoire.

Pour ce qui concerne les déchets organiques ou biodéchets, ces missions ont été assurées en 2025 par un maître composteur, mobilisé sur l'ensemble des actions présentées ci-dessous.

Compostage partagé :



19 communes sont équipées d'un composteur partagé. En 2025, **7 communes sont nouvellement équipées et on comptabilise au total, 21 sites de composteurs partagés** déployés par l'agglomération.

495 foyers sont inscrits auprès de leur mairie pour l'utilisation d'un composteur collectif. On estime la quantité de biodéchets traités via ce dispositif à 59 T et celle du broyat utilisé à 20 T, pour une quantité de compost produit estimée à 20 T.

Communes équipées en 2025 :

Brunet
Mars 2025



La Brillanne
Juillet 2025



Corbières
Septembre 2025



Villeneuve
Octobre 2025



Gréoux-les-bains
Octobre 2025



Roumoules
Octobre 2025



Pierrevert
Novembre 2025



L'objectif de 1 composteur par commune n'a malheureusement pas été atteint. Les freins ont été politiques (refus de la commune) et techniques (délais liés à des travaux). L'objectif se poursuit donc en 2026.

Les sites sont à la fois animés par le maître composteur DLVAgglo, sur les actions ponctuelles en fonction des besoins et demandes exprimées par les communes et le Centre permanent d'initiative à l'environnement (CPIE) qui a animé 9 « rendez-vous au compost » et 6 ateliers scolaires en 2025.

Ces animations permettent de maintenir une dynamique sur les sites, à la fois pour former les nouveaux participants, encourager à l'utilisation du compost, partager les règles de fonctionnement et créer du lien social.



Liste des interventions réalisées par le CPIE (grand public et scolaires) :

- Entrevennes le 14/10/2025 (4h)
- Puimichel le 10/11/2025 (4h)
- Le Castellet le 17/11/2025 (4h)
- Montfuron le 18/11/2025 (4h)
- Oraison le 26/11/2025 (2h semaine) et le 29/11/2025 (2h weekend)
- Volx le 08/11/2025 (2h week-end)
- Saint Laurent du Verdon le 29/10/2025 matin (2h)
- Allemagne en Provence le 14/11/2025 après midi (4h)
- Saint Martin de Brômes le 25/11/2025 après midi (4 h)

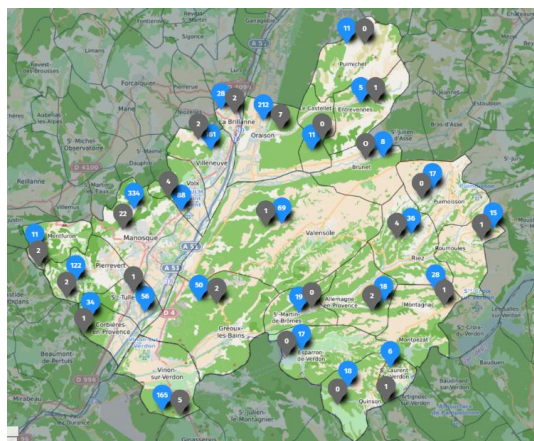
Compostage individuel ;

18 ventes de composteurs individuels organisées sur l'année ont permis la vente de 349 composteurs et 10 lombricomposteurs.

Des ventes ont lieu tous les mois. La réservation se fait via une plateforme en ligne.

Détails des ventes : 12 ventes au bâtiment techniques de Volx, 1 vente à Roumoules, Quinson, Puimichel, Oraison et 2 ventes à Vinon-sur-Verdon.

En revanche malgré la mobilisation et la communication, les demandes d'équipements individuels ont ralenti.



Pour soutenir la pratique du compostage dans le temps, le maître composteur a animé en 2025, 8 ateliers de compostage dans les médiathèques du territoire. Ces ateliers étaient à destinations des bénéficiaires et du

grand public. Le but étant d'approfondir la thématique, d'offrir des réponses personnalisées et maintenir le lien avec le public. 63 personnes ont participé à ces ateliers.



Ateliers compostage à la médiathèque de Gréoux-les-Bains, Oraison et Manosque – Avril 2025

Compostage en établissement scolaire

2 groupes scolaires ont été accompagnés par le maître composteur. Le matériel de compostage et la formation des agents ont été pris en charge.

- le groupe scolaire de Pierrevert ; (3 bacs 800L + grilles) ; 4T/an
- les 7 écoles de Manosque, massifiés sur une plateforme de compostage aux services techniques. (10 bacs de 1000 L) ; 25T/an

Une rencontre sur la **plateforme de compostage des établissements scolaires de Manosque** a été organisée en juillet 2025 avec les référents de site de compostage DLVAgglo et de la Communauté de communes de Provence Verdon.

Cette matinée était l'occasion d'échanger autour de cette pratique et de partager les expériences.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 SUR LA PREVENTION :

DESCRIPTION	TOTAL EN € TTC
CPIE - Visites du centre de tri de Manosque	1 750,00 €
Cotisation 2025 Réseau Compost Citoyen PACA	450,00 €
CPIE - Animation des sites de compostage partagé	6 489,00 €
ECOSCIENCE - Accompagnement à la réduction des marchés forains	7 460,00 €
ECOGEOS - Etude sur la tarification incitative phase 3 - Approfondissement	7 590,00 €
CALIA - Etude sur la tarification incitative phase 3 - Approfondissement	6 510,00 €
FNE - PLPDMA- Coordination associations	750,05 €
Mémocompost adhésifs - IRC Manosque	1 128,00 €
1000 guides du bon compostage	514,80 €
100 dépliants compostage pied d'immeuble - Imprimerie de Haute Provence	88,80 €
TPE pour la vente des composteurs - AVEM	453,60 €
3 banderoles déchets verts - Mon images Alpes Provence	126,00 €
PLAST-UP - 22 000 sacs de tri	24 024,00 €
5 000 guides du tri - Imprimerie de Haute Provence	1 750,80 €
500 kits de tri - Imprimerie de Haute Provence	86,40 €
Chèques géant CLIINK pour les associations - Imprimerie de Haute Provence	62,40 €
2 présentoirs pour la tenue des stands sur manifestations - Bureau Vallée	69,98 €
Librairie JAUBERT - Livres jeunesse	27,20 €
7 000 mémotri - IRC Manosque	228,00 €
500 mémotri au travail - Imprimerie de Haute Provence	110,40 €
Plaques magnétiques et adhésifs pour communication sur les BOM - IRC Manosque	3 081,60 €
Noël zéro déchets - Affiches et dépliants - IRC Manosque	250,20 €
Adhésifs Région Sud - Imprimerie de Haute Provence	48,00 €
72 Rouleaux adhésifs et 8 dévidoirs pour refus de tri des professionnels - IRC Manosque	965,28 €
Frais de personnel, EPI, carburants	160 425,43 €
TOTAL	224 439,94 €

LES INVESTISSEMENTS 2025 EN PREVENTION :

DESCRIPTION	REFERENCE	QUANTITE	TOTAL EN € TTC
Composteurs - EMERAUD ID	COMPOSTEURS INDIVIDUELS	200	15 290,00 €
	BIO SEAUX	500	2 874,00 €
Signalétique - IMPRIMERIE DE HAUTE PROVENCE	SIGNALETIQUE COMPOSTAGE COLLECTIF	X	937,20 €
Kits à composter - WELDOM	PETIT MATERIEL POUR LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGE	X	1 084,40 €
LEASE GREEN	VEHICULE NISSAN TOWNSTAR ELECTRIQUE HB-2316XX	1	33 180,00 €

TOTAL INVESTISSEMENTS EN PREVENTION	53 365,60 €
--	--------------------

INVESTISSEMENTS 2024	INVESTISSEMENTS 2025	VARIATION
96 981,41 €	53 365,60 €	-44,97%



Volx

COLLECTE ET TRAITEMENT

Trier, collecter, valoriser : c'est sans conteste une chaîne complexe qui débute au domicile des habitants, passe par les contenants de tri répartis sur tout le territoire et qui s'achève par le stockage des déchets ultimes (ceux qui ne peuvent pas connaître de valorisation : les Ordures Ménagères Résiduelles OMR) ou dans les filières de recyclage ou de valorisation (tri sélectif).

Tous les jours, chaque citoyen contribue par des gestes simples au mieux vivre ensemble et au respect de notre environnement en respectant les gestes de tri.

En 2025, DLVAgglo a collecté **26 336.93 tonnes d'OMA** qui regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers valorisables collectés séparément et les déchets des activités économiques collectés par le service public. Une baisse de 147.61 tonnes est constatée sur l'ensemble des OMA.

En 2025, DLVAgglo a collecté **45 386.51 tonnes de DMA** qui regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie. Cette baisse représente 701.58 tonnes soit 1.55% par rapport à 2024.

- Ordures ménagères résiduelles
- Points d'apport volontaires (PAV) – Tri sélectif
- Encombrants en porte à porte - Récupération du textile

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Source Ademe (La composition des ordures ménagères et assimilées en France)

Ordures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci. Ces déchets sont ceux collectés par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles et par les collectes sélectives (hors déchèteries, collectes d'encombrants et collectes de déchets verts).

DLVAgglo exerce la compétence de la collecte et du traitement des **déchets ménagers et assimilés**.

Assimilés : c'est-à-dire qui ne nécessitent pas de moyens supplémentaires (contenants, fréquence des tournées, flux...) que ceux mis en place pour les ménages.

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétion technique particulière (article L.2224-14 du Code général des collectivités territoriales).



Ordures ménagères résiduelles : Part des ordures ménagères collectée en mélange (dans le même sac) après collectes sélectives (déchets qui ne se trient pas).

Ce sont des déchets non valorisables qui ne peuvent et ne doivent pas être jetés dans les bacs ou colonnes de tri ni en déchèteries. Ils doivent être déposés dans des conteneurs à ordures ménagères, dans des sacs poubelles fermés.

En 2025, **21 757,6 tonnes d'OMR** ont été collectées sur tout le territoire DLVAgglo ce qui représente **333.96 Kg/habitant (341 en 2024)**.

Une fois collectés, ces déchets sont transportés jusqu'au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDU 04) où ils sont enfouis.

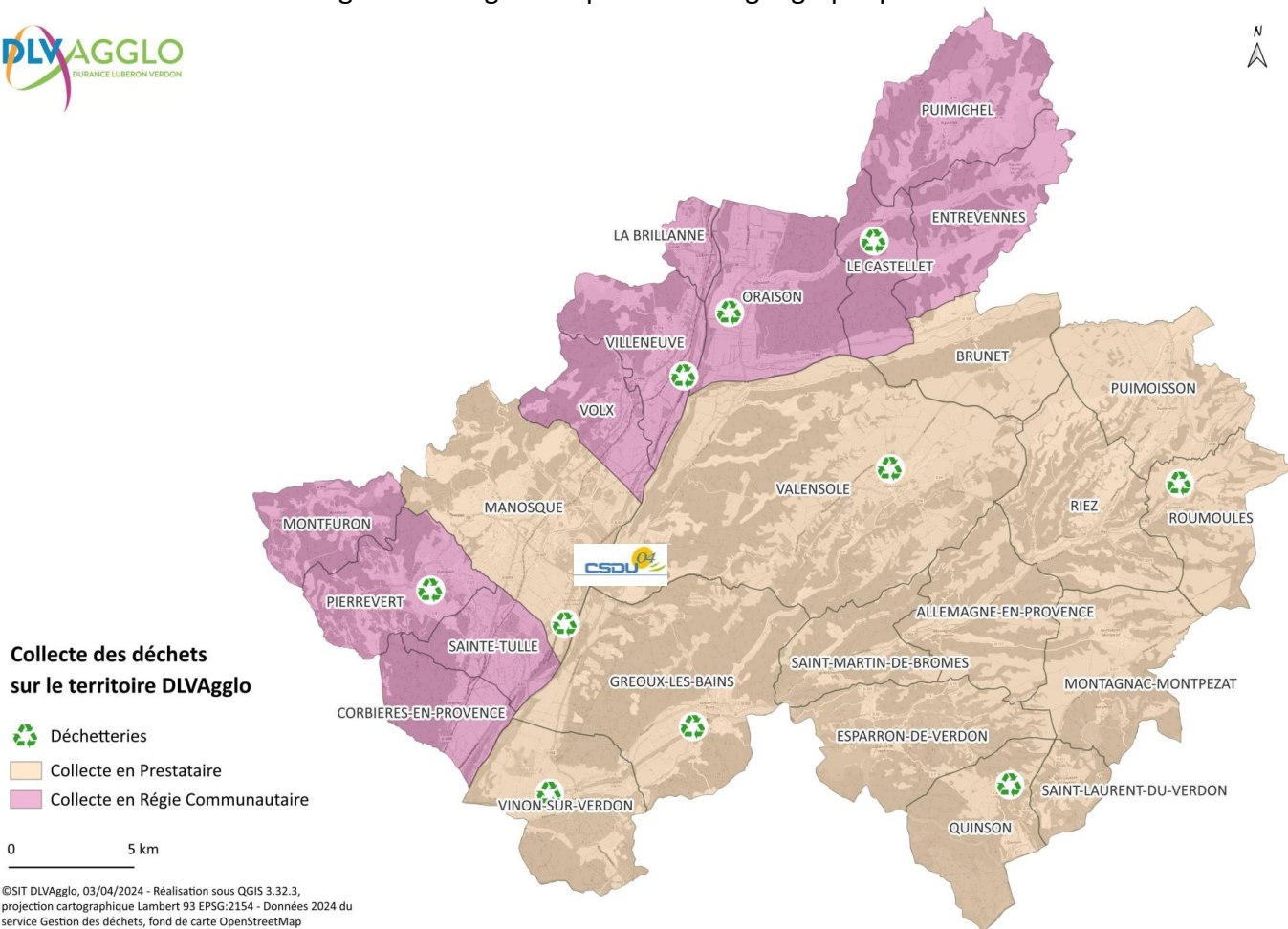
Rappel de la loi :

Le décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux prévoit que les ordures ménagères contenant plus de 65% de déchets valorisables (biodéchets et déchets relevant du principe de REP) ne devraient plus être acceptées en installation de stockage depuis le 1er janvier 2025. Cette obligation fait l'objet d'un délai de tolérance jusqu'au 31 décembre 2026.



LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères est organisée par secteurs géographiques :



L'ÉLIMINATION

L'élimination des ordures ménagères résiduelles est assurée par DLVAgglo pour les 25 communes (65 150 habitants).

Les ordures ménagères sont traitées par le CSDU 04 (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) situé à Valensole. Ce centre est une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).



Une fois au centre de stockage, les ordures ménagères résiduelles y sont pesées et enfouies.



TONNAGES ET COÛTS DES ORDURES MENAGERES :

	2024		2025		TOTAL		Evolution 2024 - 2025
	Prestataire	Régie	Prestataire	Régie	2024	2025	
TONNAGES	15 718,29	6 473,94	15 031,74	6 725,86	22 192,23	21 757,60	-1,96%
COÛTS DE COLLECTE	2 530 859,03 €	1 119 941,10 €	2 830 777,77 €	1 060 776,43 €	3 650 800,13 €	3 891 554,20 €	6,59%
COÛTS DE TRAITEMENT	3 192 099,43 €	1 385 724,92 €	3 244 150,13 €	1 451 575,11 €	4 577 824,35 €	4 695 725,23 €	2,58%
DONT TGAP	1 020 117,02 €	420 158,71 €	1 074 769,41 €	480 898,99 €	1 440 275,73 €	1 555 668,40 €	8,01%
MAINTENANCE ET LAVAGE DES BACS ET COLONNES ENTERREES					75 570,23 €	175 367,58 €	132,06%
TOTAL	5 722 958,46 €	2 505 666,02 €	6 074 927,90 €	2 512 351,54 €	8 304 194,71 €	8 762 647,01 €	5,52%
RATIO A LA TONNE	364,10 €	387,04 €	404,14 €	373,54 €	374,19 €	402,74 €	7,63%
RATIO A L'HABITANT	142,62 €	100,77 €	151,36 €	100,44 €	127,77 €	134,50 €	5,27%
KG / HABITANT	391,71	260,35	374,52	268,88	341,46	333,96	-2,19%

Collecte par un prestataire :

14 communes – 40 136 HABITANTS

Allemagne-en-Provence, Brunet, Esparron-de-Verdon, Gréoux les Bains, Manosque, Montagnac-Montpezat, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Valensole, Vinon-sur-Verdon.

Collecte en régie :

11 Communes – 25 014 habitants

La Brillanne, Le Castellet, Corbières en Provence, Entrevennes, Montfuron, Oraison, Pierrevet, Puimichel, Sainte Tulle, Villeneuve, Volx.

Baisse des tonnages



- 1.96 %

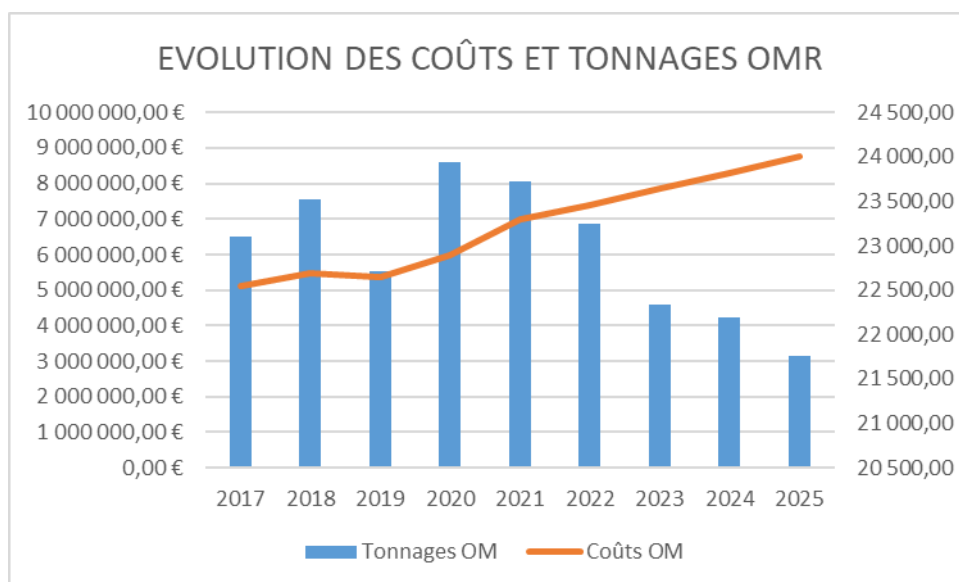
Soit -434.63 Tonnes



Hausse des coûts

+5.52%

+458 452,30 € (dont 115 392,67 € de TGAP).



On constate une timide baisse de tonnage de 1,96% qui correspond à 434,63 tonnes soit **une baisse de 6,67 kg par an et par habitant**.

Malgré la baisse de tonnages, le **coût de collecte continue d'augmenter** de 6,59%.

Le **coût du traitement augmente** de 2.28% malgré la baisse de tonnages.

Il est dû essentiellement au coût du marché et à la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluante (TGAP). Elle est passée à 65 € HT/tonne au 1^{er} janvier 2025 (59 € HT en 2024). Cette augmentation de 6 € hors taxe par tonne collectée représente, pour 2025, une augmentation de 8,01%, soit 115 392,67 € TTC.



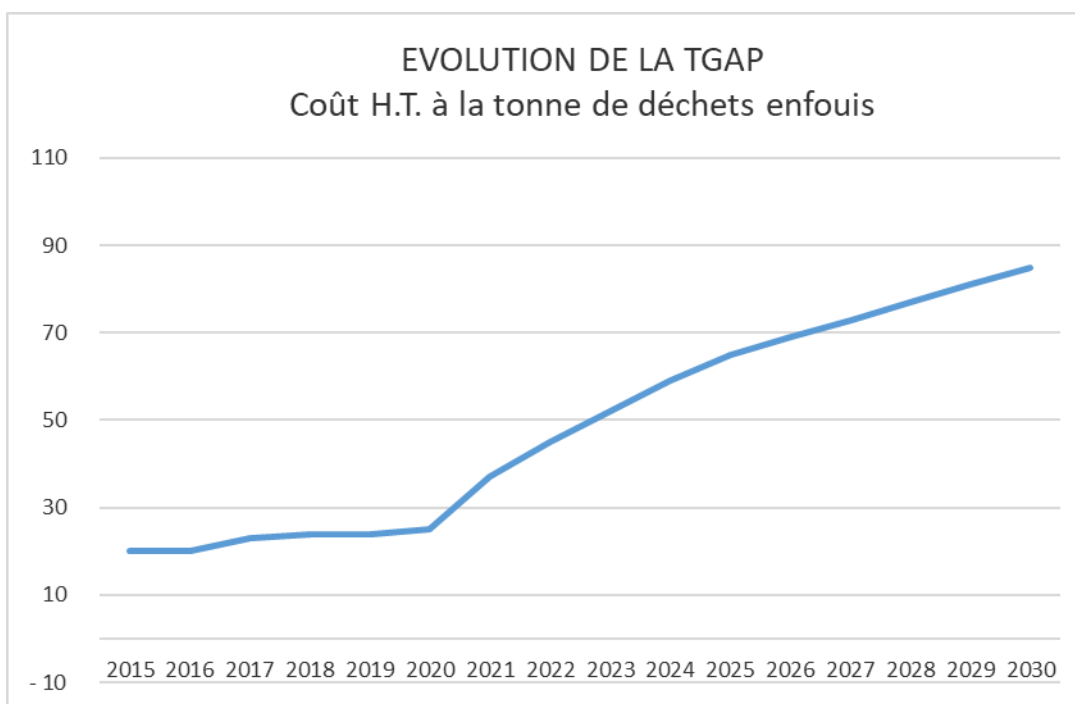
La Taxe Générale sur les Activités Polluantes

La TGAP a été instaurée en 1999 dans le but de dissuader les activités générant des pollutions atmosphériques, des rejets d'eaux usées, des déchets et autres formes de nuisances environnementales en incitant financièrement les entreprises, les collectivités compétentes à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Celle-ci s'inscrit dans la lignée des politiques visant à promouvoir le développement durable, comme la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel en 2015.

Pour ce qui est des déchets, cette taxation repose sur la quantité apportée en centre d'enfouissement pour DLVAgglo ou en incinération pour d'autres agglomération. Plus la quantité est importante, plus la taxation sera élevée.

L'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), prévue jusqu'en 2030, va entraîner une hausse des coûts pour les EPCI en charge de la collecte et du traitement des déchets et, in fine, pour les ménages, de l'ordre de plus de 700 millions d'euros à l'échelle nationale.



2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
20	20	23	24	24	25	37	45	52	59	65	69	73	77	81	85

La TGAP **ne s'applique pas** aux déchets faisant l'objet d'une valorisation **matière** : réutilisation, recyclage, valorisation organique (retour au sol après compostage ou après méthanisation), remblayage, etc.



Montfuron

Comparaison des coûts régie et prestataire sans le lavage et la maintenance des contenants

	PRESTATAIRE	REGIE
Tonnages	15 031,74	6 725,86
Coûts de collecte	2 830 777,77 €	1 060 776,43 €
Coûts de traitement	3 589 988,73 €	1 451 575,11 €
Dont TGAP	1 074 769,41 €	480 898,99 €
TOTAL	6 074 927,90 €	2 512 351,54 €
Ratio à la tonne	404,14 €	373,54 €
Ratio à l'habitant	151,36 €	100,44 €
KG par habitant	374,52	268,88

Pour le secteur collecté en prestataire :

- Ce territoire est plus urbain (il comprend Manosque). Comme dans tout le territoire français on constate que le milieu urbain produit plus de déchets que le milieu rural : 40% des déchets proviennent du milieu urbain contre 13% du milieu rural (Source ADEME : « Déchets chiffres clés 2023 »).
- Ce même secteur intègre la zone la plus touristique du territoire. Les touristes ne sont pas comptabilisés dans la population du territoire alors que leurs déchets sont intégrés dans les tonnages et les coûts et a une forte incidence sur le kg/habitant.

Ces éléments permettent d'affirmer que le volume de déchets par habitant est plus important dans le secteur collecté en prestataire qui comprend le secteur le plus urbain et le plus touristique.

Pour le secteur collecté en régie :

- En 2025, le prestataire est intervenu, en plus de l'organisation habituelle, pour les collectes spécifiques qui nécessitent des moyens techniques adaptés (collecte en camion grue). En effet, sur cette année, le service était dans l'attente de la livraison des équipements de collecte pour les colonnes enterrées et semi enterrées installées sur ce territoire (benne à compaction et la prédisposition Kinshoffer).
- Le secteur en régie est moins soumis à la fluctuation saisonnière.

Il est à noter que le secteur d'équipementier de camion de collecte avec benne à compaction, compte entre 12 et 18 mois pour obtenir un camion de collecte adapté à la collecte en grue. Bien que les besoins aient été anticipés, le matériel n'a été livré qu'en milieu (juin) d'année.

INVESTISSEMENTS SUR LES ORDURES MENAGERES EN € TTC

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2024 REALISES EN 2025			
Colonnes semi-enterrées - CONTENUR	Pierrevert Stade	2	13 045,32 €
	Quinson route de Riez	1	7 084,04 €
	Manosque ZI Saint Joseph	2	13 045,32 €
Colonnes enterrées - SULO France	Remplacement colonnes cassées sur Le Cours à Vinson sur Verdon	2	15 477,60 €
Colonnes sérigraphiées OMR - SULO France	Passage en tout PAV	43	134 464,44 €
Compacteur monobloc - Groupe Vincent	Compacteur pour collecte des colonnes OMR	1	78 946,80 €
TRADIM	Logiciel de facturation des professionnels dans le cadre de la Redevance Spéciale	X	12 312,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2024 REALISES EN 2025			274 375,52 €
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2025 REALISES			
Colonnes semi-enterrées - CONTENUR	Volx Lotissement Les Ariges	2	13 605,26 €
	Manosque parking du Colombier	2	13 159,44 €
	Manosque les Serrets	1	6 579,72 €
	La Brillanne Place Sainte Agathe	1	6 802,63 €
	Vinson sur Verdon chemin de la Bastide	1	6 579,72 €
	Puimichel	1	6 802,63 €
	Montfuron	2	13 550,46 €
Colonnes sérigraphiées OMR - SULO France	Passage en tout PAV	40	125 083,20 €
ABRAM	Motopompe pour les jus en fond de cuve des colonnes enterrées et semi-enterrées	1	1 341,25 €
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2025 REALISES			193 504,31 €
TOTAL INVESTISSEMENT ORDURES MENAGERES EN 2025			467 879,83 €

Augmentation de 166,48% par rapport à 2024
(175 576,43 € TTC)

Cette augmentation s'explique essentiellement
par le passage en tout PAV sur les communes
concernées avec l'achat des colonnes qui
remplacent les bacs à ordures ménagères et les
équipements pour les collecter.

De plus, avec la mise en place de la redevance
spéciale, le logiciel de facturation des
professionnels a été acquis pour respecter le
calendrier de mise en place.

LE TRI SELECTIF

Les déchets recyclables sont collectés, triés et conditionnés avant d'être repris dans les filières spécifiques à chaque flux.
Dans le cadre d'un Contrat d'Action pour la Performance (CAP) conclu avec l'éco-organisme CITEO, ses tonnages sont déclarés et soutenus financièrement.

ORGANISATION DU TERRITOIRE EN MATIERE DE TRI

Le tri, sur le territoire, est accompli en bi-flux dit multimatériaux (emballages et papiers dans le même contenant).

TONNAGES ET COÛTS :

	VERRE		MULTIMATERIAUX		PAPIERS EN PAP		CARTONS HORS DECHETERIES		TOTAL		Evolution 2024-2025
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	
TONNAGES	1 656,33	1 764,51	1 591,82	1 728,30	29,09	24,70	1 112,55	1 061,84	4 389,79	4 579,35	4,32%
COÛT COLLECTE TRI ET CONDITIONNEMENT EN € TTC	129 982,20 €	213 052,72 €	954 122,52 €	995 991,88 €	10 770,81 €	15 315,76 €	570 900,56 €	609 284,99 €	1 665 776,09 €	1 833 645,35 €	10,08%
COÛT MAINTENANCE ET LAVAGE DES BACS ET COLONNES EN € TTC	-00 €	23 117,16 €		37 693,04 €						60 810,20 €	
MAINTENANCE DISPOSITIF CLIINK	59 755,20 €	59 755,20 €							59 755,20 €	59 755,20 €	0,00%
TOTAL EN € TTC	189 737,40 €	295 925,08 €	954 122,52 €	1 033 684,92 €	10 770,81 €	15 315,76 €	570 900,56 €	609 284,99 €	1 725 531,29 €	1 954 210,75 €	13,25%
RACHATS	55 884,42 €	13 993,63 €	69 924,63 €	36 928,30 €	1 727,50 €	1 050,00 €	85 542,98 €	83 922,95 €	213 079,53 €	135 894,88 €	-36,22%
COUT TOTAL TTC (DEPENSES - RECETTES)									1 512 451,76 €	1 818 315,87 €	20,22%

Hausse des tonnages



+4.32%

Soit 189.56 Tonnes

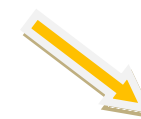
Hausse des coûts de Collecte



10.08%

Soit 167 869.26 €

Baisse des coûts de Rachat



-36.22%

Soit -77 184.65 €

La baisse importante des rachats s'explique par la perception en 2024, du complément des recettes de 2023 sur les matériaux collectés sur les anciennes communes adhérentes au SYDEVOM. Et par le prix du rachat du verre qui est passé d'une moyenne annuelle de 23 € en 2024 la tonne à 8€ en 2025. De plus, le prix de rachat du verre est passé de 23€/tonnes en 2024 à 8€/tonne en 2025 ce qui contribue à la baisse des rachats malgré augmentation des tonnages

En plus des rachats de matières par filières, l'intercommunalité bénéficie de soutiens versés par CITEO dans le cadre du Contrat Type pour la Collecte Sélective. Ces soutiens ont pour vocation de soutenir le tri et le recyclage ainsi que la communication associée.

En 2025, DLVAgglo a perçu des soutiens de la part du SYDEVOM 04 sur les tonnages de l'année 2023.

SOUTIENS PERCUS EN 2025 :

	DLVAGGLO	SYDEVOM*	TOTAL
CITEO EMBALLAGES	625 275,82 €	38 486,72 €	663 762,54 €
CITEO PAPIERS	30 311,28 €	24 299,00 €	54 610,28 €
TOTAL	655 587,10 €	62 785,72 €	718 372,82 €

*Reliquat 2023-2024

EVOLUTION COUTS A LA TONNE 2024 / 2025 TOUS FLUX CONFONDUS EN € TTC

	2024	2025	↗ ↘
Sans les rachats	393,08 €	426,74 €	8,56%
Avec les rachats	344,54 €	397,07 €	15,25%
Avec les rachats et les soutiens	273,29 €	240,20 €	-12,11%



Vinon-sur-Verdon – Place de la Grande Bastide

INVESTISSEMENTS SUR LE TRI SELECTIF EN € TTC :

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
INVESTISSEMENTS SUR LE BUDGET 2024 REALISES EN 2025			
Colonnes semi-enterrées Stade de Pierrevert - CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	2	9 860,24 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES ET PAPIERS	3	14 368,38 €
	TOTAL	4	24 228,62 €
Colonnes semi-enterrées Quinson - CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	5 150,44 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES ET PAPIERS	2	11 042,77 €
	TOTAL	3	16 193,21 €
Colonnes semi-enterrées Manosque ZI Saint Joseph - CONTENUR	COL ENTERREE VERRE	1	4 930,14 €
	COL ENTERREE EMBALLAGES PAPIERS	2	9 578,93 €
	TOTAL	3	14 509,07 €
Colonnes à cartons sérigraphiées 5m3 - COMPOECO	COLONNES CARTONS	18	43 005,60 €
Colonnes sérigraphiées pour le tri sélectif - SULO France	COLONNE SERIGRAPHIEE VERRE	37	93 789,96 €
	COLONNE SERIGRAPHIEE EMBALLAGES PAPIERS	40	95 133,60 €
	TOTAL	77	188 923,56 €
TRADIM	LOGICIEL DE FACTURATION DES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE SPECIALE	X	9 288,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS 2024 REALISES EN 2025			296 148,06 €



Saint Laurent du Verdon

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2025 REALISES			
Colonne enterrée Verre - CONTENUR	Boulevard Elémir Bourges à Manosque	1	8 236,80 €
Colonnes semi-enterrées Volx Lotissement Les Ariges - CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	5 211,41 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES ET PAPIERS	2	10 138,15 €
	TOTAL	3	15 349,56 €
Colonnes semi-enterrées Manosque Parking du Colombier - CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	4 988,50 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES PAPIERS	2	9 692,32 €
	TOTAL	3	14 680,82 €
Colonnes semi-enterrées Manosque Les Serrets- CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	4 988,50 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES PAPIERS	1	4 846,16 €
	TOTAL	2	9 834,66 €
Colonnes semi-enterrées La Brillanne Place Sainte Agathe- CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	5 211,41 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES PAPIERS	1	5 069,08 €
	TOTAL	2	10 280,48 €
Colonnes semi-enterrées Vinon sur Verdon chemin de la Bastide - CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	4 988,50 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES PAPIERS	1	4 846,16 €
	TOTAL	2	9 834,66 €
Colonnes semi-enterrées Puimichel - CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	5 211,41 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES PAPIERS	1	5 069,08 €
	TOTAL	2	10 280,48 €
Colonnes semi-enterrées Montfuron - CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	5 211,41 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES PAPIERS	2	10 138,15 €
	TOTAL	3	15 349,56 €
Colonnes sérigraphiées pour le tri sélectif - SULO France	COLONNE VERRE	23	58 407,24 €
	COLONNE EMBALLAGES PAPIERS	25	59 578,20 €
	TOTAL	48	117 985,44 €
Colonnes à cartons sérigraphiées 5m3 - COMPOECO	COLONNES CARTONS	6	14 335,20 €
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR LE TRI SELECTIF SUR BUDGET 2025 REALISES			226 167,67 €
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR LE TRI SELECTIF EN 2025			522 315,73 €

Les investissements sur le tri sélectif ont augmenté de 49,97% par rapport à 2024 (348 288,44 €). Cette augmentation s'explique essentiellement par le passage en tout PAV sur les communes concernées avec l'achat des colonnes qui remplacent les bacs roulants et les équipements pour les collecter.

	2024	2025	Evolution
Coûts investissements en € TTC	348 288,44 €	522 315,73 €	49,97%



Saint Martin de Brômes – Chemin des écoles

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants en porte à porte concerne tout le territoire DLVAgglo.

Sur rendez-vous, la Ressourcerie de Haute Provence se déplace et récupère les encombrants des particuliers en limite du domaine privé. Les encombrants sont triés et ceux qui ne peuvent être valorisés sont

redirigés vers les déchèteries de DLVAgglo par le prestataire.

En 2025, la Ressourcerie de Haute Provence a collecté **1 081 adresses** (contre 940 en 2024) pour un montant de **90 380 €** (contre 67 240 € en 2024).

Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselle, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus :

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radioactifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavres d'animaux.



LA COLLECTE DES TEXTILES

La Ressourcerie de Haute Provence (RHP) réalise la collecte des textiles grâce à l'apport volontaire des usagers dans les 11 conteneurs spécifiques répartis sur les déchèteries de l'Agglomération.



Les coûts de la collecte sont pris en charge par la Ressourcerie de Haute Provence qui se rémunère sur la valorisation des textiles.

Les conteneurs textiles sont la cible de nombreuses dégradations afin de récupérer le textile et de pollution par des dépôts non appropriés : ordures ménagères, huiles de vidange ou huiles alimentaires.

En fin d'année 2025, DLVAgglo a conventionné avec l'éco-organisme Refashion pour la filière textile. La collecte est toujours assurée par RHP mais l'intercommunalité percevra des soutiens financiers sur les conteneurs en place et sur la communication.

En 2025, DLVAgglo a collecté **45 386,51 tonnes de DMA** qui regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers recyclables collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie. Cette baisse représente 701.58 tonnes soit 1.52% par rapport à 2024.

10 712,39 tonnes ont été apportés en déchèterie contre 12 424,54 tonnes en 2024 soit une baisse des apports de 13.78% qui représentent 1 712,14 tonnes.

LES DÉCHÈTERIES

FOCUS 2025

PROGRAMME DE SECURISATION

Depuis 2022, un plan de sécurisation a été mené sur toutes les déchèteries du territoire.
Pour 2025 :

OBJET	Montant TTC
TRAVAUX DE SECURISATION DECHETERIE DE PIERREVERT - AIRE A DECHETS VERTS	55 607,60 €
AMENAGEMENT DE LA SORTIE DE LA DECHETERIE ORAISON (sens de circulation et entrée sortie séparées)	8 011,14 €
TRAVAUX DE SECURISATION INSTALLATION DES GRAVALISS DECHETERIE DE Gréoux, Oraison, Roumoules, Le Castellet, Villeneuve	45 480,00 €
DECHETERIE DE VILLENEUVE - FOURNITURE ET POSE DE GARDE CORPS	27 360,00 €
DECHETERIE DE ORAISON - FOURNITURE ET POSE DE GARDE CORPS + banque de déchargement	42 254,40 €
Total sécurisation des déchèterie 2025 (dépenses figurant dans les investissements 2025)	178 713,14 €



Déchèterie Oraison – Gardes corps fixes



Déchèterie Gréoux les Bains – Trémies à gravats



Déchèterie Le Castellet – Trémies à gravats



Déchèterie Villeneuve – Garde coprs fixes

ORGANISATION

Depuis quelques années, un accompagnement des personnels en charge de l'accueil des usagers est apporté.



- Organisation de formations régulières utiles ou obligatoires (accueil, déchets spécifiques, SST, CACES, ECO ORGANISMES),
- Contrôle périodique des installations (eau, incendie, air),
- Installation de climatiseurs,
- Meilleure adaptation des EPI (équipements de protection individuelle),
- Visites régulières de la hiérarchie et de l'autorité.

A l'exception de Roumoules (construite en 2022), toutes les déchèteries existaient à la création de l'agglomération en 2013.

Depuis 2022, la volonté est d'harmoniser les déchèteries en matière de type de déchets accueillis, de conditions d'accès et de sécurité.

En 2025, les horaires des déchèteries ont été harmonisées et les panneaux d'entrée ont été travaillé pour une installation en 2026.



INFORMATION

NOUVEAUX HORAIRE

À partir du 1^{er} juillet 2025,

Les déchèteries* seront ouvertes :

- Du **lundi au samedi** : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
- *Fermées les dimanches et jours fériés.*

***EXCEPTIONS À NOTER**

Déchèterie du Castellet :

- Le **mardi** : 9h - 12h
- Le **vendredi** : 13h - 16h
- Le **1^{er} samedi du mois** : 9h - 12h
- *Fermée les dimanches et jours fériés.*

Déchèterie de Quinson :

- Le **Lundi, mardi, vendredi et samedi** : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
- Le **Jeudi** : 13h30 - 17h30
- *Fermée les mercredis, dimanches et jours fériés.*

PLUS D'INFOS SUR
DLVA.fr

LE CONTROLE D'ACCES

L'historique :



Recettes :

Pour l'année 2025, le montant de la régie « accès des professionnels en déchèterie »

Tous les passages de professionnels confondus : **101 767, 80 €**

- Passages classiques : **79 901,80 €**
- Passages spécifiques « Déchets Verts » **21 866,00 €**

Les paiements pour les déchets verts représentent 21,48% de la recette globale.

RECETTE ACCES EN DECHETERIE 2024	RECETTE ACCES EN DECHETERIE 2025	VARIATION EN %
86 076,57 €	101 767,80 €	18,23%

En 2025, 2 225 QR Codes ont été créés.

	Particuliers	Professionnels	TOTAL
Nombre de QR Codes créés en 2025	2 181	44	2 225

Depuis la mise en place en 2023, ce sont **22 794 QR Codes** délivrés.

- 21 847 QR Codes particuliers,
- 947 QR Codes professionnels.

La mise en place du paiement des professionnels en déchèterie a entraîné une baisse de la fréquentation des professionnels

Année	Nombre de passages de professionnel
2023	18 157
2024	9 606
2025	6 452

REPARTITION DES PASSAGES PAR DECHETERIE (TONNAGES HORS REP) :

	Nombre de QR CODE scannés			TOTAL TONNAGES	MOYENNE T/Apport
	Particuliers	Professionnels	TOTAL		
GREOUX	13 942	937	14 879	1 653,46	0,11
LE CASTELLET	522	31	553	110,89	0,20
MANOSQUE	12 481	799	13 280	3 551,27	0,27
ORAISON	34 913	1 416	36 329	2 258,02	0,06
PIERREVERT	23 199	1 311	24 510	3 700,58	0,15
QUINSON	3 668	398	4 066	365,39	0,09
ROUMOULES	6 954	356	7 310	767,95	0,11
VALENSOLE	11 108	277	11 385	820,67	0,07
VILLENEUVE	24 018	723	24 741	3 258,96	0,13
VINON SUR VERDON	13 619	204	13 823	1 478,43	0,11
TOTAL	144 424	6 452	150 876	18 959,62	0,12

LES ZONES DE REEMPLOI

En 2022, les zones de réemploi ont été installées dans les déchèteries d'Oraison et de Villeneuve en zone « test » et déployées progressivement dans les autres déchèteries.

Pour s'inscrire totalement dans l'esprit « réemploi », l'intérieur des caissons a été aménagé, en régie uniquement avec du matériel de récupération.

Le principe est simple : les personnes admises en déchèterie (munies d'un QR Code) peuvent déposer les objets dont elles n'ont plus besoin et qui fonctionnent encore. Les personnes admises en déchèterie peuvent récupérer les objets déposés dans ces zones autorisées.



Obligatoire

En 2024, 3 nouveaux sites avaient été installés.



Valensole,



Gréoux les Bains,



Vinon-sur-Verdon.

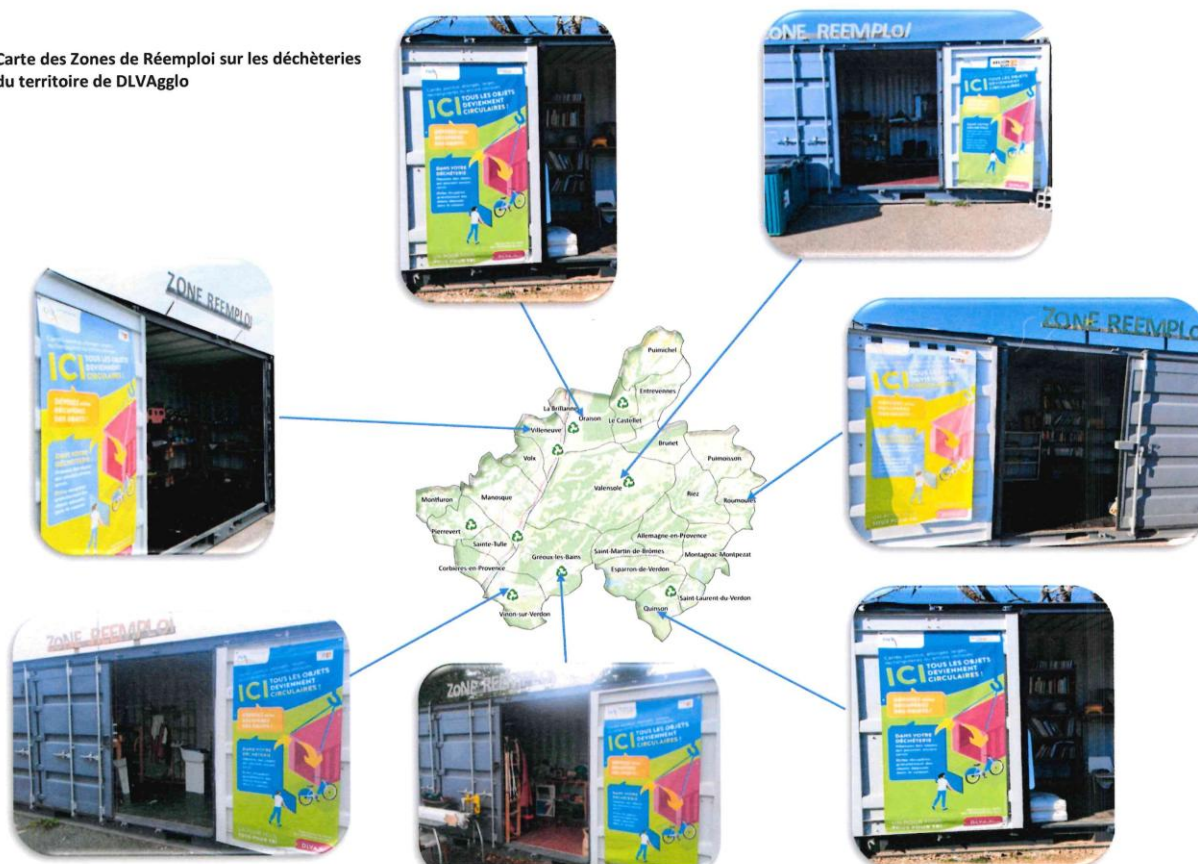
En 2025, les sites de Quinson et Roumoules ont été équipés de zones de réemploi.



Les déchèteries de Manosque, Pierrevet et Le Castellet ne permettent pas d'accueillir cet équipement.

7 sites sur les 10 déchèteries du territoire favorisent l'économie circulaire et répondent aux enjeux environnementaux tout en associant un volet social de proximité.

Carte des Zones de Réemploi sur les déchèteries du territoire de DLVAgglo



CETTE OPERATION EST FINANCÉE PAR LA REGION SUD

Cette action est soutenue par la région SUD



PRESENTATION

Déchets collectés en déchèterie :

Bois, végétaux, tout venant, gravats, cartons, métaux, plastiques, déchets dangereux des ménages (DDM), déchets équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets d'éléments d'ameublement (DEA), pneumatiques (VL uniquement), piles, lampes, textiles, cartouches d'encre et capsules Nespresso, huiles de vidange et huiles de friture.

Déchets interdits dans toutes les déchèteries :

Ordures ménagères, déchets contaminés provenant entre autres des hôpitaux, cliniques, laboratoires ou services vétérinaires et les déchets issus d'abattoirs, déchets putrescibles, déchets non recyclables des commerçants et artisans, amiante, les déchets non triés.

Déchets spécifiques pris en charge par des éco-organismes :

Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) :

Ils sont collectés dans un espace dédié et sécurisé à cause des vols dont les déchèteries sont régulièrement la cible. Ils sont également marqués afin de dissuader le rachat d'appareils volés.

ECOSYSTEM, éco-organisme agréé pour la filière, procède à l'enlèvement de ces déchets et verse une compensation financière à la collectivité pour les coûts de collecte.

En 2025, **446 tonnes de DEEE** ont été collectées sur les déchèteries de DLVAgglo soit **13 % de plus** qu'en 2024, dont **1,29 tonnes de lampes** (ampoules et néons).

Les DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) :

Ces bennes sont collectées et traitées par la filière meuble sans frais pour la collectivité et les coûts de traitement des matières concernées sont évités (bois, ferraille, plastique). De plus, l'éco-organisme, ECOMAISON, verse des soutiens financiers en fonction des tonnages.

Soutiens 2025 : 34 762,79 €

Tonnages 2025 : 1 765 T

Tonnages 2024 : 1 532 T

64 % de ces déchets ont été recyclés, 32 % valorisés.

Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) :

La filière des DDS est une autre REP mise en place de façon opérationnelle sur le territoire. Il s'agit des déchets dangereux des ménages : aérosols, peintures, produits phytosanitaires, filtres à huile, emballages souillés, produits chimiques, ...



L'éco-organisme ECODDS en charge de la filière soutient une partie des tonnages collectés.

En 2025, **43 tonnes** de produits chimiques ont été pris en charge, c'est à dire collectés, traités et soutenus par ECODDS.

Certains produits dangereux restent hors-filière ECODDS, principalement ceux considérés comme provenant des professionnels (du fait d'un conditionnement en gros volume) : DLVAgglo conserve un marché pour la collecte et le traitement de ces déchets hors-filière.

Batteries usagées



2 234 Kg de piles et batteries usagées en 2025 qui ont été recyclées, soit **24 % de moins** qu'en 2024. Ces boîtes ont été distribuées lors des actions de

l'ambadrice du tri.

L'éco-organisme COREPILE, qui assure la collecte et le traitement des piles, verse également un soutien financier annuel à la collectivité. Le montant sera connu et versé en 2026.

Les capsules Nespresso



L'ARCA (Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium) organise et prend en charge la collecte des capsules Nespresso.

En 2025, 2,035 tonnes et pas de soutiens perçus à ce jour.

Cette collecte spécifique a été arrêtée en juin 2025. Les capsules café en aluminium sont collectées dans les colonnes multi matériaux et valorisées en tant que « petits aluminiums ».

La collecte des huiles de vidange

Les huiles de vidange sont collectées sur toutes les déchèteries du territoire, ainsi que sur les communes d'Allemagne en Provence, Esparron de Verdon, Montagnac-Montpezat, et Saint-Laurent-de-Verdon.

La société FAURE assure gratuitement la collecte car il est reconnu dans le cadre de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) d'Huiles.

En 2025, **33 934 litres** ont été collectés sur le territoire.

La collecte des huiles alimentaires usagées (HAU)



VEGETOIL est le prestataire qui collecte gratuitement les huiles végétales pour DLVAgglo dans les déchèteries du territoire. Le prestataire se paie en revendant les huiles.

En 2025, **2 629 litres** d'huiles de friture ont été collectées en déchèteries.

La collecte des cartouches d'encre et des toners

Ils sont repris et traités gratuitement par la société PRINTERREA. **342 kg** ont été collectés en 2025 soit 36% de plus qu'en 2024.

Les pneumatiques

Les pneumatiques sont traités par ALIAPUR. Leur prestataire, TFM pneus, loue des bennes fermées à DLVAgglo et en assure la collecte.

Les déchèteries de Gréoux les Bains, Manosque, Oraison, Quinson, Roumoules, Valensole, Villeneuve et Vinon-sur-Verdon sont

équipées et peuvent recevoir jusqu'à 4 pneus par an par foyer. Le dépôt de pneumatiques est interdit aux professionnels.

En 2025, ALIAPUR a traité **73,32 tonnes** de pneumatiques pour la l'intercommunalité.

Les pneus spécifiques (pneus agricoles, pneus de vélo, pneus jantés ou trop sales) sont considérés « hors filière ». Le traitement est facturé à DLVAgglo, car ils ne font pas parti de la filière prise en charge par l'Eco organisme.

SOUTIENS PERCUS EN 2025 :

FLUX	ORGANISME	MONTANT
D3E - DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	ECOSYSTEM	52 519,16 €
DEA - DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT	ECOMAIISON	34 762,79 €
DDS - DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	ECO-DDS	7 441,86 €
	TOTAL	94 723,81 €

TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES PAR FLUX (EN TONNES) – HORS DECHETS VERTS ET REP

	AMIANTE	BOIS	CARTONS	DDM*	ENCOMBRANTS	FERRAILLES	GRAVATS	PLASTIQUE	TOTAL
GREOUX		110,40	59,40	8,693	205,52	53,68	538,82		976,51
LE CASTELLET		15,75	2,36	3,830	4,80	3,10	41,20		71,04
MANOSQUE	0,34	452,32	121,62	10,710	1 214,64	4,52	911,24		2 715,39
ORAISON		224,09	74,64	5,408	327,80	90,17	548,61	44,30	1 315,02
PIERREVERT		221,26	61,86	10,566	532,81	79,34	562,74		1 468,58
QUINSON		33,82	6,99	6,640	72,60	10,64	234,70		365,39
ROUMOULES		104,24	15,22	6,056	152,92	25,78	251,76	34,52	590,50
VALENSOLE		83,76	32,84	5,271	162,44	31,52	257,17	29,42	602,42
VILLENEUVE		220,92	60,49	4,766	384,30	115,68	783,52	60,28	1 629,96
VINON SUR VERDON		93,32	43,38	11,252	310,42	50,52	449,94	19,10	977,93
TOTAL	0,34	1 559,88	478,80	73,19	3 368,25	464,95	4 579,70	187,62	10 712,73
Pourcentage	0,00%	14,56%	4,47%	0,68%	31,44%	4,34%	42,75%	1,75%	100%

* DDM : Déchets Dangereux des Ménages. Ce sont les produits dangereux hors filière ECODDS.

COÛTS DES DECHETERIES PAR FLUX (EN € TTC) – HORS DECHETS VERTS

	Personnel	Frais de fonctionnement et de structure*	Amiante	Bois	Carton	DDM	Encombrants	Ferrailles	Gravats	Plastique	Pneus	TOTAL
Gréoux les Bains	100 037,83 €	15 411,54 €		9 225,31 €	13 929,54 €	12 946,93 €	68 401,59 €	6 264,33 €	22 502,64 €		1 266,00 €	249 985,71 €
Le Castellet	22 629,11 €	12 248,86 €		3 993,70 €	1 866,22 €	6 428,37 €	2 830,20 €	1 281,00 €	2 872,69 €		258,48 €	54 408,64 €
Manosque	182 787,61 €	4 106,29 €	2 533,75 €	69 353,90 €	20 872,27 €	19 814,41 €	367 518,40 €	1 194,75 €	29 369,31 €		401,81 €	697 952,49 €
Oraison	84 420,42 €	28 018,91 €		35 565,57 €	14 137,85 €	11 044,85 €	103 927,56 €	4 452,08 €	21 596,98 €	14 266,74 €	1 530,81 €	318 961,77 €
Pierrevert	121 239,01 €	26 148,57 €		35 590,56 €	8 024,48 €	21 359,80 €	164 756,48 €	4 704,46 €	21 371,47 €			403 194,83 €
Quinson	81 393,74 €	22 744,33 €		5 357,89 €	3 345,24 €	15 522,37 €	30 801,03 €	1 186,64 €	17 815,95 €		2 857,53 €	181 024,72 €
Roumoules	84 370,17 €	7 140,17 €		21 845,08 €	7 809,80 €	11 078,49 €	52 897,13 €	3 346,10 €	15 198,58 €	13 251,34 €	1 266,00 €	218 202,86 €
Valensole	69 796,31 €	13 201,95 €		16 354,76 €	9 184,71 €	11 261,37 €	53 474,43 €	3 337,07 €	12 143,86 €	10 838,70 €	1 266,00 €	200 859,16 €
Villeneuve	121 372,00 €	22 231,45 €		36 700,45 €	14 307,75 €	11 775,00 €	121 858,66 €	6 556,94 €	30 681,10 €	19 189,75 €	1 317,25 €	385 990,36 €
Vinon sur Verdon	102 657,76 €	13 478,09 €		18 560,43 €	9 996,14 €	16 792,24 €	103 077,36 €	3 010,80 €	19 219,01 €	6 284,42 €	1 455,90 €	294 532,15 €
TOTAL	970 703,96 €	164 730,16 €	2 533,75 €	252 547,65 €	103 474,00 €	138 023,83 €	1 069 542,84 €	35 334,17 €	192 771,60 €	63 830,96 €	11 619,77 €	3 005 112,69 €
Rachats matières					37 704,52 €			13 950,30 €				51 654,82 €

*En fonction des sites : location + caissons D3E + caissons réemploi + GNR + frais de structure + EPI + réparations vidéosurveillance + frais compacteur + MAD + maintenance
contrôle d'accès + frais de télécommunication + contrôle règlementaire

EVOLUTION DES COÛTS PAR TONNE PAR POSTE (EN € TTC) :

	TONNAGE / FLUX		Variation 2024-2025	COUTS / FLUX		Variation 2024-2025	COUTS / TONNE / FLUX		Variation 2024-2025
	2024	2025		2024	2025		2024	2025	
Gardiennage et MAD				975 865,28 €	970 703,96 €	-0,53%			
Divers**				244 171,32 €	164 730,16 €	-32,54%			
Amiante	2,13	0,34	-84,04%	8 943,83 €	2 533,75 €	-71,67%	4 198,98 €	7 452,21 €	77,48%
Bois	1 641,90	1 559,88	-5,00%	280 173,21 €	252 547,65 €	-9,86%	170,64 €	161,90 €	-5,12%
Cartons	513,73	478,80	-6,80%	111 192,81 €	103 474,00 €	-6,94%	216,44 €	216,11 €	-0,15%
DDM	83,51	73,19	-12,36%	157 738,56 €	138 023,83 €	-12,50%	1 888,86 €	1 885,83 €	-0,16%
Encombrants*	3 470,69	3 368,25	-2,95%	892 769,41 €	1 069 542,84 €	19,80%	257,23 €	317,54 €	23,44%
Ferrailles	392,03	464,95	18,60%	33 735,69 €	35 334,18 €	4,74%	86,05 €	76,00 €	-11,69%
Gravats	6 172,14	4 579,70	-25,80%	227 791,38 €	192 771,60 €	-15,37%	36,91 €	42,09 €	14,05%
Plastiques	148,40	187,62	26,43%	45 577,36 €	63 830,96 €	40,05%	307,13 €	340,21 €	10,77%
Pneus				14 706,28 €	11 619,77 €	-20,99%			
TOTAL	12 424,53	10 712,73	-13,78%	2 992 665,12 €	3 005 112,69 €	0,42%	240,87 €	280,52 €	16,46%
RACHATS				51 355,04 €	51 654,82 €	0,58%			

* Les déchets « encombrants » sont enfouis ; aux coûts de collecte et de traitement s'ajoute le coût à la tonne de la TGAP.

** En fonction des sites : location + caissons D3E + caissons réemploi + GNR + frais de structure + EPI + réparations vidéosurveillance + frais compacteur + MAD + maintenance contrôle d'accès + frais de télécommunication + contrôle règlementaire

EVOLUTION DES COÛTS PAR TONNE PAR DECHETERIE EN € TTC :

	TONNAGES		Variation 2024-2025	COUTS TTC		Variation 2024-2025	COUTS TTC/TONNE		Variation 2024-2025
	2024	2025		2024	2025		2024	2025	
Gréoux les Bains	1 071,91	976,51	-8,90%	309 969,62 €	249 985,71 €	-19,35%	289,18 €	256,00 €	-11,47%
Le Castellet	97,88	71,04	-27,42%	67 261,26 €	54 408,64 €	-19,11%	687,18 €	765,89 €	11,45%
Manosque	3 493,16	2 715,39	-22,27%	651 873,99 €	697 952,49 €	7,07%	186,61 €	257,04 €	37,74%
Oraison	1 715,42	1 315,02	-23,34%	326 307,50 €	318 961,77 €	-2,25%	190,22 €	242,55 €	27,51%
Pierrevet	1 753,78	1 468,58	-16,26%	307 598,63 €	403 194,83 €	31,08%	175,39 €	274,55 €	56,53%
Quinson	468,38	365,39	-21,99%	189 176,11 €	181 024,72 €	-4,31%	403,89 €	495,43 €	22,66%
Roumoules	694,37	590,50	-14,96%	261 857,89 €	218 202,86 €	-16,67%	377,12 €	369,52 €	-2,01%
Valensole	665,50	602,42	-9,48%	225 785,05 €	200 859,16 €	-11,04%	339,27 €	333,42 €	-1,72%
Villeneuve	1 527,21	1 629,96	6,73%	359 682,45 €	385 990,36 €	7,31%	235,52 €	236,81 €	0,55%
Vinon sur Verdon	936,94	977,930	4,37%	293 152,62 €	294 532,15 €	0,47%	312,88 €	301,18 €	-3,74%
TOTAL	12 424,55	10 712,73	-13,78%	2 992 665,12 €	3 005 112,69 €	0,42%	240,87 €	280,52 €	16,46%

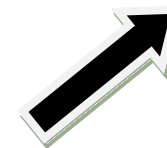
Baisse des tonnages



-13.78 %

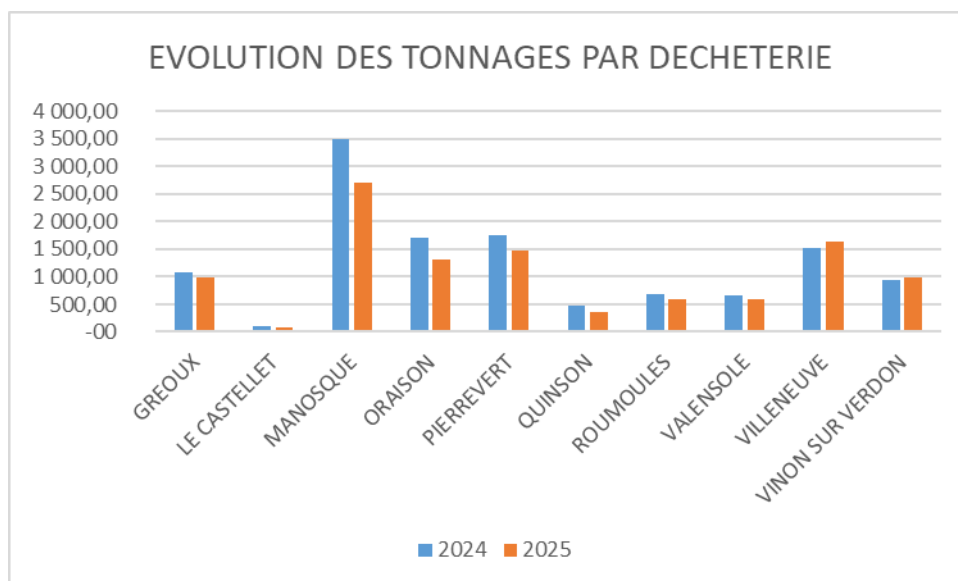
Soit – 1 712.15 Tonnes

Stabilisation des coûts

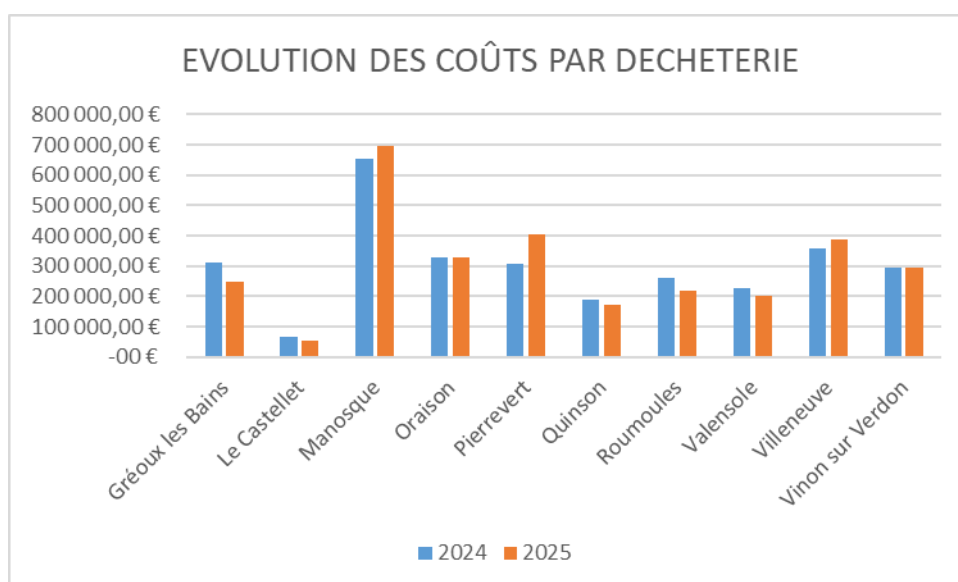


+0.42%

Soit + 12 447.57 € TTC



Il est constaté une baisse générale des tonnages sur l'ensemble des équipements pour un total de - 13.78%.



Il est constaté une stabilité dans l'évolution des coûts avec une augmentation de 9 913.82 € soit 0.33% par rapport aux coûts 2024.

INVESTISSEMENTS POUR LES DECHETERIES EN € TTC :

PRESTATAIRE	Référence	TOTAL EN € TTC
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2024 REALISES EN 2025		
SYMETRI	LOGICIEL DE SUIVI DU CONTRÔLE D'ACCES EN DECHETERIES	14 788,80 €
SETIPP	LOGICIEL TRAVAILLEUR ISOLE BEEPIZ	2 148,77 €
SULO France	2 COLONNES A HUILE	6 767,64 €
BOX INNOV	4 CONTENEURS DE STOCKAGE POUR LES ZONES DE REEMPLOI SUR QUINSON, ROUMOULES, VILLENEUVE ET ORAISON	33 372,00 €
SAS PEDINIELLI	VUL FIAT DOBLO THERMIQUE HC-816-TW	24 054,76 €
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2024 REALISES EN 2025		81 131,97 €
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2025 REALISES		
ARZANO	INSTALLATION CLIMATISATION SUR LA DECHETERIE DE GREOUX LES BAINS	2 407,68 €
SNEF	RELAMPING ECLAIRAGE SUR LA DECHETERIE DE VALENSOLE	2 796,17 €
EUROVIA	POSE DE CLOTURE A GREOUX LES BAINS	5 022,00 €
COLAS	SECURISATION DE LA DECHETERIE DE PIERREVERT / AIRE A DECHETS VERTS ET POSE DE GRAVALISS	55 677,60 €
COLAS	AMENAGEMENT SORTIE DECHETERIE D'ORAISON	8 011,14 €
COLAS	POSE DE GRAVALISS, VIDOC ET GARDE-CORPS A ORAISON	54 614,40 €
COLAS	POSE DE GRAVALISS ET GARDE-CORPS A VILLENEUVE	40 080,00 €
COLAS	POSE DE GRAVALISS A GREOUX LES BAINS	4 680,00 €
COLAS	POSE DE GRAVALISS A ROUMOULES	4 680,00 €
COLAS	POSE DE GRAVALISS AU CASTELLET	4 680,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2025 REALISES		182 648,99 €
TOTAL INVESTISSEMENTS POUR LES DECHETERIES 2025		263 780,96 €

Une augmentation de 126,24 % par rapport à 2024 (116 590,90 € TTC). Cette augmentation est due principalement au programme de sécurisation de toutes les déchèteries, initié dès 2022.

VALORISATION DE LA TAILLE DE VEGETAUX

L'appellation « déchets verts » est impropre et désigne les déchets végétaux issus de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés. Ils se distinguent en fonction de leur constitution, selon qu'ils sont ligneux (tailles de haies, branchages) ou non ligneux (feuilles, tontes). La loi AGECL impose le tri à la source des déchets verts et alimentaires depuis le 1er janvier 2024 pour les particuliers et les professionnels.

Ces déchets sont en réalité, des résidus qui constituent des **ressources précieuses** qui peuvent être exploitées ou réemployées sur place pour protéger et fertiliser les sols.

DLVAgglo a choisi de travailler sur la valorisation de cette matière par le compostage (cf. P.23) et par la mise à disposition gratuite de broyat aux agriculteurs locaux afin de favoriser une économie circulaire in situ.

VALORISATION DE LA TAILLE DES VEGETAUX – BROYAGE DES VEGETAUX SUR LES AIRES

Sur le territoire DLVAgglo, les résultats de la taille des végétaux, appelés à tort « déchets verts » sont, en général déposés en déchèterie.

Depuis le 1^{er} septembre 2024, DLVAgglo a repris en régie le broyage des déchets verts. Ce choix a été motivé d'une part pour maîtriser la qualité du broyat avec du matériel adapté et du personnel qualifié et, d'autre part, dans la recherche de circuits courts et de valorisation matière.

C'est ainsi que l'agglomération a décidé de conventionner avec des agriculteurs locaux en leur proposant **un broyat de qualité à récupérer gratuitement** sur ses aires de déchets verts de :

- Villeneuve,
- Oraison,
- Pierrevet,
- Quinson.



Selon les sites, entre une et quatre campagnes de broyage sont programmées annuellement.

L'absence ou la réduction maximale d'indésirables dans les déchets verts incombe aux agents d'accueil des déchèteries et à l'agent chargé du broyage. Le matériel de broyage permet d'offrir une granulométrie maximum de 50 mm.

Afin d'apporter des gages de qualité, le broyat est systématiquement analysé pour montrer qu'il répond à la norme NFU44-051 avant récupération. Le laboratoire indépendant, titulaire du marché public, procède à des analyses physico-chimiques et micro-biologiques du broyat à distribuer afin de mieux connaître le produit, de s'assurer qu'il ne contient pas de substances indésirables et qu'il correspond à la qualité attendue pour cette utilisation.

	Conventions Agriculteurs	Bennes en déchèteries et Apports Directs
TONNAGES	4 804,00	2 539,17
Total	7 343,17	



RÉCUPÉREZ VOTRE BROyat GRATUITEMENT !

**AGRICULTEURS, PAYSAGISTES :
SERVEZ-VOUS !**

DLVAgglo valorise les déchets verts du territoire en mettant à votre disposition du broyat de qualité en circuit court. Saisissez cette opportunité pour enrichir vos sols à moindre coût !



Qualité certifiée : Broyat normé **NFU44-051** par un laboratoire indépendant. Garantie d'innocuité pour vos cultures.

OÙ RÉCUPÉRER VOTRE BROyat ?



Quinson



Villeneuve



Oraison



Pierrevert

RETRAIT SIMPLE

Une convention est établie entre la Communauté d'agglomération DLVAgglo et votre exploitation ou entreprise.

PRENEZ CONTACT POUR ÉTABLIR VOTRE CONVENTION

✉ gestiondesdechets@dlva.fr

☎ 06 14 34 56 54



VALORISATION DE LA TAILLE DES VEGETAUX – MISE A DISPOSITION DES COMMUNES DU BROEUR A VEGETAUX ITINERANT

Dans le cadre de l'opération « Kit à Composter » l'acquisition d'un broyeur à végétaux permet d'apporter de la matière sèche indispensable au processus de compostage. Depuis 2023, les communes ont pu broyer, sur site, leurs déchets verts et réutiliser le broyat.

Objectifs :



- Broyer les végétaux dans la commune,
- Eviter le transport du broyat (limitation de l'impact carbone),
- Utiliser le broyat pour les composteurs individuels et partagés,
- Utiliser le broyat pour le paillage des espaces publics.

Cette opération a fait l'objet d'un financement de l'Ademe et de la Région Sud.



Nbre Jours	Communes
2	Le Castellet
5	Puimoisson
10	Volx
3	Quinson
4	Puimichel
10	Manosque
25	Corbières en Provence
5	La Brillanne
5	Pierrevet
10	Vinon-sur-Verdon
79	TOTAL

Mises à disposition des communes :

En 2025, **79 jours de mise à disposition** (12 en 2024) ont eu lieu tout au long de l'année permettant à 10 communes de broyer leurs déchets verts et de les valoriser sur site.



VALORISATION DE LA TAILLE DES VEGETAUX

	2024			2025			Evolution 2024 - 2025		
	TONNAGES	COÛTS EN € TTC	COÛTS EN € TTC / TONNE	TONNAGES	COÛTS EN € TTC	COÛTS EN € TTC / TONNE	TONNAGES	COÛTS EN € TTC	COÛTS EN € TTC / TONNE
APPORT DIRECT	196,72	6 393,79 €	32,50 €	89,95	2 173,16 €	24,16 €	-54,28%	-66,01%	-25,67%
AIRE A DECHETS VERTS D'ESPARRON DE VERDON	222,50	15 448,64 €	69,43 €	0	6 246,41 €			-59,57%	
DECHETERIE DE GREOUX	570,38	50 045,41 €	87,74 €	676,95	55 743,90 €	82,35 €	18,68%	11,39%	-6,15%
DECHETERIE DU CASTELLET	35,47	4 322,20 €	121,86 €	39,85	3 465,37 €	86,96 €	12,35%	-19,82%	-28,64%
DECHETERIE DE MANOSQUE	757,09	55 397,30 €	73,17 €	836,22	93 827,10 €	112,20 €	10,45%	69,37%	53,34%
DECHETERIE D'ORAISON	817,56	56 293,41 €	68,86 €	943	78 764,12 €	83,53 €	15,34%	39,92%	21,31%
DECHETERIE DE PIERREVERT	2043,88	114 791,76 €	56,16 €	2232	109 996,16 €	49,28 €	9,20%	-4,18%	-12,25%
DECHETERIE DE QUINSON	279,43	19 364,22 €	69,30 €	0	10 060,81 €			-48,04%	
DECHETERIE DE ROUMOULES	222,72	27 586,54 €	123,86 €	177,45	22 994,72 €	129,58 €	-20,33%	-16,65%	4,62%
DECHETERIE DE VALENTOLE	228,13	22 668,00 €	99,36 €	218,25	23 103,78 €	105,86 €	-4,33%	1,92%	6,54%
DECHETERIE DE VILLENEUVE	1239,92	73 661,99 €	59,41 €	1629	110 656,16 €	67,93 €	31,38%	50,22%	14,34%
DECHETERIE DE VINON SUR VERDON	467,73	42 791,94 €	91,49 €	500,50	58 211,29 €	116,31 €	7,01%	36,03%	27,13%
TOTAL REGIE	1 074,14	116 294,64 €	108,27 €	4 804	315 723,66 €	65,72 €	347,24%	171,49%	-39,30%
TOTAL PRESTATAIRE	6 007,39	372 470,57 €	62,00 €	2 539,17	259 519,32 €	102,21 €	-57,73%	-30,32%	64,84%
TOTAL	7 081,53	488 765,21 €	69,02 €	7 343,17	575 242,98 €	78,34 €	3,69%	17,69%	13,50%

VALORISATION DES VEGETAUX

Augmentation des tonnages du broyage géré en Régie



+ 347,24 %

Soit + 3 729.86 Tonnes

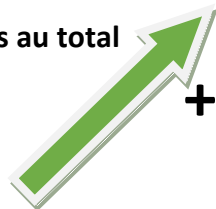
Baisse des tonnages du broyage en Prestataire



- 57,73%

Soit - 3 468.22 Tonnes

Augmentation des tonnages au total



+ 3,69%

Augmentation des coûts à la tonne du prestataire



+ 64,84%

Le coût à la tonne en régie est plus avantageux que celui du prestataire 65,72€ en régie contre 102.21€ en prestataire.

Le prestataire récupère des bennes à déchets verts bruts en déchèterie, les transporte jusqu'au lieu de traitement (aux Mées) pour les broyer et traiter le résultat.

En revanche, le fruit du broyage en régie (le broyat) est destiné à être récupéré par les agriculteurs locaux pour une utilisation locale évitant ainsi le transport de déchet vert sur un site de traitement.

Aussi, le broyage en régie évite le transport de déchets verts bruts et contribue à la réduction de consommation de carburant et aux impacts négatifs sur l'environnement.

BILAN FINANCIER

LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS RECETTES

SOUTIENS PERCUS EN 2025 PAR FLUX DE DECHETS :

FLUX	ORGANISME	2025
EMBALLAGES MENAGERS	CITEO EMBALLAGES	663 762,54 €
PAPIERS SUR TONNAGES 2024	CITEO PAPIERS	54 610,28 €
D3E - DECHETS D'ELEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	ECOSYSTEM	52 519,16 €
DEA - DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT	ECOMAIISON	34 762,79 €
DDS - DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	ECO-DDS	7 441,86 €
		0,0 €
	TOTAL	813 096,63 €

RACHATS PERCUS EN 2025 :

RACHATS MATIERES	2024	2025	VARIATION
EN DECHETERIES	51 355,04 €	51 654,82 €	0,58%
COLLECTE SELECTIVE	213 079,53 €	135 894,88 €	-36,22%
TOTAL	264 434,57 €	187 549,70 €	-29,08%

SINSITRES ET INDEMNITES :

Sinistres	Commune	Coût pour DLVAGGLO	Indemnité perçue
Vandalisme	Gréoux les Bains	3 619,00 €	-00 €
Vol matériel	Villeneuve	En cours	En cours
Incendie bacs OM	Manosque	225,00 €	-00 €
Vol algéco	Le Castellet	1 200,00 €	-00 €
Incendie Volx	Volx	1 857,00 €	-00 €
Choc entre VTM (Véhicule Terrestre à Moteur)	Manosque	-00 €	1 477,69 €
Incendie conteneurs	Volx	206,00 €	-00 €
Choc entre VTM	Volx	-00 €	-00 €
Incendie colonnes de tri	Valensole	7 883,31 €	En cours
Dommages sur bien d'un tiers	Volx	600,00 €	En cours
Choc VTM	Valensole	-00 €	-00 €
Incendie colonne cartons	Gréoux les Bains	2 287,00 €	-00 €
Foudre	Déchèterie de Roumoules	4 179,86 €	7 019,23 €

Choc VTM	Oraison	200,00 €	406,24 €
Choc VTM	Manosque	En cours	En cours
TOTAL		22 257,17 €	8 903,16 €

SUBVENTIONS PERCUES EN 2025 :

SUBVENTIONS	FINANCEURS	2024	2025
DECHETERIE DE ROUMOULES	REGION SUD	21 365,58 €	
2021 DECHETERIE DE ROUMOULES	ETAT DETR	6 830,88 €	
VALORISATION DES BIODECHETS	REGION SUD	22 379,68 €	
ETUDE POUR L'INSTAURATION D'UNE TARIFICATION INCITATIVE	REGION SUD	5 000,00 €	
PLPDMA - SENSIBILISATION DES COMMUNES ET DES SCOLAIRES - SOUTIEN A LA PREVENTION ET A LA TARIFICATION INCITATIVE	REGION SUD		2 925,00 €
PLPDMA - REDUCTION DES DECHETS SUR LES MARCHES - SOUTIEN A LA PREVENTION ET A LA TARIFICATION INCITATIVE	REGION SUD		10 000,00 €
CARACTERISATION DES BENNES ENCOMBRANTS DES DECHETERIES DU TERRITOIRE - SOUTIEN A LA PREVENTION ET A LA TARIFICATION INCITATIVE	REGION SUD		5 548,50 €
FOND VERT - TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS - CARACTERISATION DES OMR - SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS ET FILIERES DE VALORISATION DES DECHETS -	REGION SUD		3 136,50 €
FOND VERT BIODECHETS - ANIMATION, FORMATION DES REFERENTS DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET PARATAGE, CARACTERISATION DES OMR, TRI A LA SOURCE ET VALORISATION DES BIODECHETS -	REGION SUD		90 148,50 €
AAP BIODECHETS KITS A COMPOSTER VOLET FONCTIONNEMENT	REGION SUD		6 838,68 €
MISE EN PLACE DU CONTRÔLE D'ACCES EN DECHETERIE - NOS TERRITOIRES D'ABORD	REGION SUD		20 850,00 €
ACQUISITION DE 4 CONTENEURS ZONE REEMPLOI	REGION SUD		19 200,00 €
TOTAL RECETTES EN € TTC		55 576,14 €	158 647,18 €

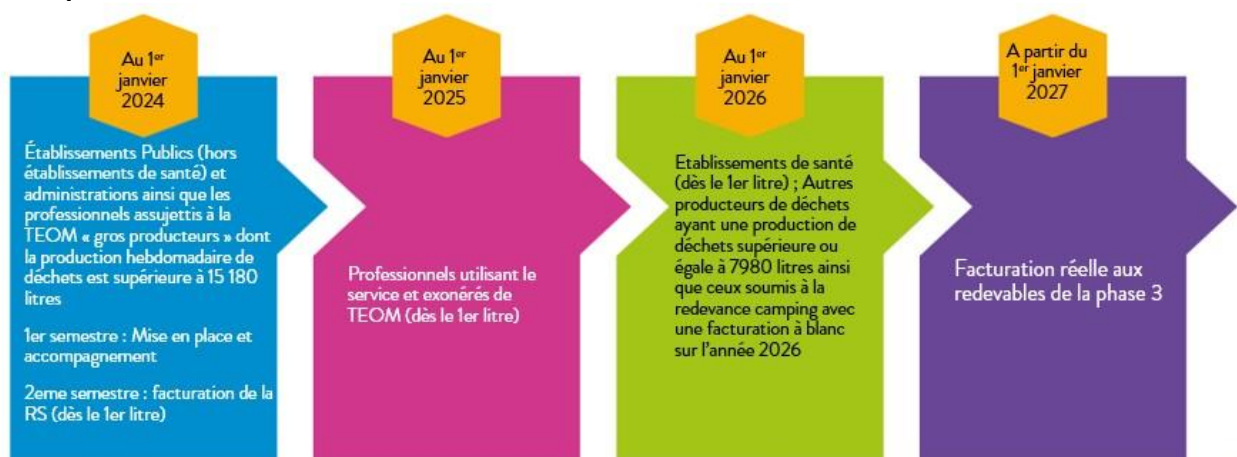
Une augmentation des aides financières de 103 071,04 € est constatée soit une augmentation de 185,45% par rapport à 2024.

FOCUS : LA REDEVANCE SPECIALE (RS) POUR LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

La Redevance Spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation réelle de collecte et de traitement de leurs déchets, effectuée par DLVAgglo.

Mise en place en 2024, elle est déployée de façon progressive sur le territoire de DLVAgglo.

Historique :



Recettes :

2024 - Montant des recettes : **103 018 €** (facturation uniquement du 2^{ème} semestre)

Nombre de redevable / catégorie :

- 12 établissements scolaires
- 5 administrations (7 sites)
- 2 professionnels « gros producteurs »

2025 - Montant des recettes : **242 314,42 €**

Nombre de redevable / catégorie :

- 11 établissements scolaires (sortie d'un établissement vers une prestation privée)
- 5 administrations (7 sites)
- 2 professionnels « gros producteurs »
- 6 professionnels exonérés de TEOM (7 sites)

TOTAL RECETTES RS 2025 : 242 314,42 €

RECETTES TOTALES PERCUES EN 2025 :

RECETTES	2024	2025	VARIATION
SOUTIENS PERCUS	412 416,60 €	813 096,63 €	97,15%
RACHATS MATIERES	228 155,34 €	187 549,70 €	-17,80%
RACHAT BACS ET COLONNES ABIMES	870,80 €	-00 €	-100,00%
REMBOURSEMENTS SINISTRES ASSURANCE*	6 480,16 €	8 903,16 €	37,39%
SUBVENTIONS	55 576,14 €	158 647,18 €	185,46%
REGIE COMPOSTEURS	15 750,00 €	10 560,00 €	-32,95%
REGIE DECHETERIES	86 076,57 €	101 767,80 €	18,23%
REDEVANCE SPECIALE	103 384,50 €	242 314,42 €	134,38%
REDEVANCE CAMPING	191 151,02 €	182 765,00 €	-4,39%
TAUX DE TEOM	12,80%	12,80%	0,00%
TEOM	13 142 850,00 €	13 581 407,00 €	3,34%
FCTVA *	108 002,24 €	208 134,70 €	92,71%
TOTAL RECETTES EN € TTC	14 350 713,50 €	15 495 145,72 €	7,97%

*n'a jamais été pris en compte dans les RPQS

Augmentation de 7,97 % du montant total des recettes par rapport à 2024.

LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 :

DEPENSES INVESTISSEMENTS	COUT TTC	COUT TTC/ HAB
PREVENTION	53 365,60 €	0,82 €
ORDURES MENAGERES	467 879,83 €	7,18 €
TRI SELECTIF	522 315,73 €	8,02 €
DECHETERIES	263 780,96 €	4,05 €
TOTAL INVESTISSEMENTS 2025	1 307 342,12 €	20,07 €
TOTAL INVESTISSEMENTS 2024	737 437,18 €	11,35 €

Le montant des dépenses d'investissement pour l'année 2025 s'élève à : 1 307 342,12 € TTC

Contre une dépense d'investissement en 2024 :

737 437,18 € TTC

Soit une augmentation de :

77,28 %

DEPENSES EN FONCTIONNEMENT 2025 :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	COUT TTC	TONNAGES	PRIX TTC/ TONNE	COUT TTC/ HAB
PREVENTION	224 439,94 €			3,44 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	8 762 647,01 €	21 757,60	402,74 €	134,50 €
Dont TGAP	1 555 668,40 €	21 757,60	71,50 €	23,88 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES RECYCLABLES	1 954 210,75 €	4 579,35	426,74 €	30,00 €
COLLECTE DES ENCOMBRANTS	90 380,00 €			1,39 €
DECHETERIES	3 005 112,69 €	10 712,73	280,52 €	46,13 €
DECHETS VERTS	575 242,98 €	7 343,17	78,34€	8,83 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2025	14 612 033,37 €	45 386,51		224,28 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2024	13 925 453,36 €	46 088,09		214,26 €

Le montant des dépenses hors investissements 2025 :

14 612 033,37 € TTC

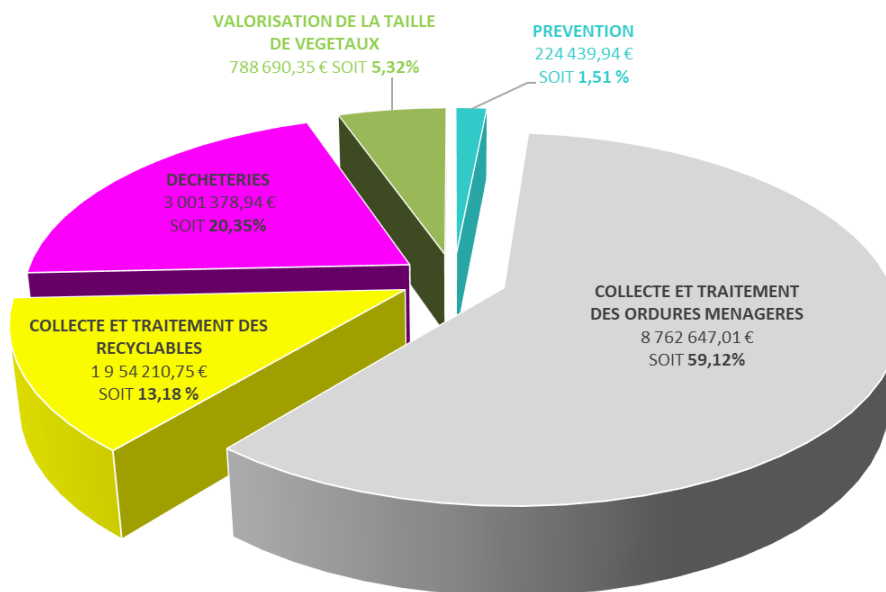
Contre une dépense hors investissements 2024 :

13 925 453,36 € TTC

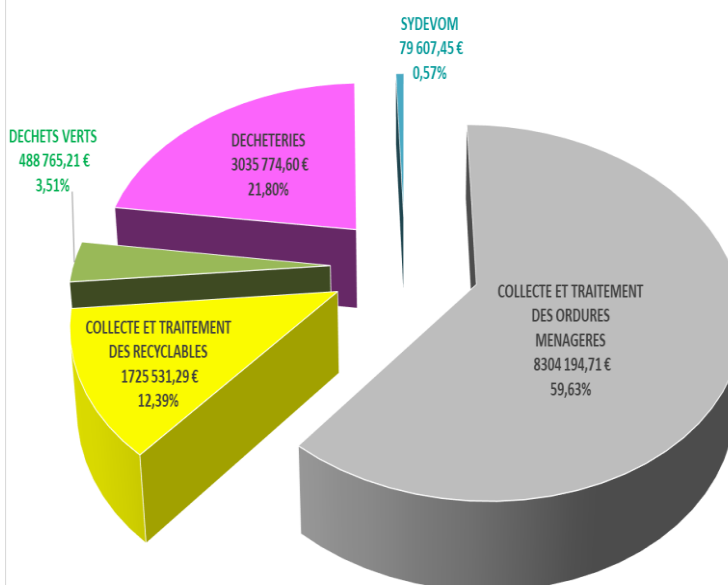
Soit une augmentation de :

4,93 %

**REPARTITION DU COUT DES DEPENSES
HORS INVESTISSEMENT
2025**



**REPARTITION DES COUTS DES DEPENSES 2024
Hors investissement
13 925 453,36 €**



**Pour rappel, répartition
des dépenses 2024 :**

LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2025

BILAN FINANCIER 2025 :

BILAN FINANCIER	COUT TTC	COUT TTC/ HAB
TOTAL RECETTES	15 495 145,72 €	237,83 €
DEPENSES INVESTISSEMENTS	1 307 342,12 €	20,07 €
AMORTISSEMENT	325 588,74 €	5,00 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT	14 612 033,37 €	224,28 €
TOTAL DEPENSES (Amortissement + Fonctionnement)	14 937 622,11 €	229,28 €
BILAN 2025 (TOTAL RECETTES – TOTAL DEPENSES)	+ 557 523,61 €	8,55 €



Manosque - Boulevard Paul Martin Nalin

GLOSSAIRE

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

OMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Les ordures ménagères et assimilés : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Les déchets ménagers et assimilés regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchetterie.

DIB : Déchets Industriels Banals

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

EMBALLAGES : Emballages Ménagers Recyclables

MAD : Mise à Disposition

MULTIMATERIAUX : Emballages Ménagers Recyclables + papiers

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé pour les déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPDMA : Programme Locale de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REP : Responsabilité Elargie des Producteurs

RHP : Ressourcerie de Haute Provence

R S : Redevance spéciale

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SPPGD : Service Public de Prévention et Gestion des Déchets

SYDEVOM : Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TI : Tarification incitative

ANNEXES

ANNEXE 1 : Actions de prévention PLPDMA

ANNEXE 2 : Bilan annuel Alpes Environnement SPUR.

ANNEXE 3 : Rapport de développement durable ECOSYSTEM.

ANNEXE 4 : Rapport annuel ECOMAISON – **NON FOURNI AU MOMENT DU VOTE.**

ANNEXE 5 : Rapport du prestataire VEOLIA – **NON FOURNI AU MOMENT DU VOTE.**

ANNEXE 6 : Rapport du prestataire CSDU 04

ANNEXE 7 : Rapport du prestataire RHP